

2016-2021

Procès-verbal n° 11 de la séance ordinaire du Conseil général du mardi 19 septembre 2017, salle du Grand Conseil, Fribourg

Présidence: M. Pierre-Alain Perritaz

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19.31 heures.

Présence de 69 Conseillers généraux sur un effectif provisoire de 79 membres et de 5/5 Conseillers communaux.

Excusés (8): Mmes et MM. Anne Casabene Thévoz, Caroline Chopard, Lorraine Ducommun, Jérôme Hayoz, Marine Jordan, Pierre Marchioni, Sandra Sabino et Simon Zurich.

Absents (2): Mme et M. Eva Heimgärtner et David Papaux.

Scrutateurs: MM. Gilles Bourgarel, Bernard Dupré, Jean-Noël Gex, Alain Maeder, François Miche et Mario Parpan.

Secrétariat: Mmes et M. Anne Banateanu, Ingrid Buntschu, Mathieu Maridor et Nathalie Marvardi-Bürgy.

Assistance technique: Mme Gisèle Cotting.

Le Président. Comme vous avez pu l'apprendre, le Conseil général a eu, cet été, la douleur de perdre un de ses membres.

M. Rainer Weibel est décédé à la mi-juillet des suites d'une chute de cheval, survenue au cours d'une chevauchée en Mongolie, au milieu des grands espaces qu'il affectionnait tant.

Un des quatre premiers Verts à siéger au Conseil général de la Ville de Fribourg, Rainer Weibel a été membre de notre autorité pendant près de 30 ans, de 1988 à 2001 et de 2003 jusqu'à sa disparition.

Pendant ces 30 années qu'il a passé sur les bancs du Conseil général, il s'est engagé avec conviction et courage pour sa vision d'un monde meilleur: une société plus juste, plus tolérante des différences, plus respectueuse des minorités et, bien sûr, plus verte. Comme vous le savez, ses chevaux de bataille étaient ici l'aménagement du territoire, la circulation routière et l'environnement. C'est donc

tout naturellement qu'il a été délégué à la Communauté urbaine des transports de l'agglomération fribourgeoise (CUTAF) puis Conseiller d'agglomération ainsi que, pendant de nombreuses législatures, membre de la Commission d'aménagement.

Avocat de métier, son engagement social et politique s'étendait jusque dans son étude. Les résultats obtenus méritent peut-être plus que la discrétion dont Rainer Weibel faisait preuve. Beaucoup l'ignorent peut-être en Suisse romande, mais Me Weibel était l'un des combattants anti-nucléaires qui avaient la plus grande maîtrise technique, juridique et scientifique de la question. Il s'est battu pendant des décennies devant les tribunaux pour la fermeture immédiate de Mühleberg et a failli obtenir gain de cause.

Rainer Weibel était un homme d'une énorme générosité, tant dans son engagement politique qu'en amitié.

Il laisse derrière lui une compagne, un fils, des petits-enfants et énormément d'amis. Au nom du Conseil général, j'adresse mes plus sincères condoléances à sa famille et à ses proches.

Afin d'honorer sa mémoire je vous prie de vous lever et de respecter quelques instants de silence s'il vous plaît.

Je poursuis malgré cela, en saluant les membres de l'administration communale, les visiteurs sur la tribune, ainsi que les représentants de la presse.

Je constate que la convocation du 28 août 2017, contenant l'ordre du jour de cette séance et de la séance de relevée de demain, vous est parvenue dans les délais légal et réglementaire.

Avez-vous des remarques d'ordre formel à exprimer quant à cet ordre du jour ?

Tel n'est pas le cas, l'ordre du jour est ainsi approuvé.

- 1. Communications du Président;
- 2. Approbation des procès-verbaux n°10 a et b des séances du Conseil général des 3 et 4 juillet 2017;
- 3. Election d'un membre à la Commission financière en remplacement de M. Vincent Jacquat;
- 4. Election d'un membre à la Commission des naturalisations en remplacement de M. Claude Gremaud;
- 5. Election d'un membre à la Commission de l'informatique en remplacement de M. Jérôme Magnin;
- 6. Election d'un membre à la Commission d'aménagement en remplacement de M. Rainer Weibel;
- 7. Election d'un membre à la Commission de fusion en remplacement de Mme Valérie Rück;

- 8. Crédit d'ouvrage de 19 millions de francs pour l'agrandissement de l'école primaire de la Vignettaz Message n°20;
 - Rapport de la Commission financière Rapport de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures Représentante du Conseil communal: Mme Andrea Burgener Woeffray, Directrice de l'Edilité
- 9. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 183 de Mmes et MM. Christoph Allenspach, Andrea Burgener Woeffray, Lise-Marie Graden (PS), Pierre-Olivier Nobs (CG-PCS) et François Ingold (Verts) lui demandant un Plan directeur des mesures de la Ville de Fribourg en faveur du climat;
- 10. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 184 de Mmes et MM. Marine Jordan (PS), Elena Strozzi (Verts), Raphaël Casazza (PLR) et Raphaël Fessler (DC/vI) lui demandant d'étudier la possibilité d'entreprendre les démarches lui permettant d'obtenir la distinction "Fair Trade Town";
- 11. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 185 de M. Jérôme Hayoz (PS) lui demandant d'étudier les conséquences de l'Accord sur le commerce des services (ACS) (en anglais, Trade in Services Agreement, TiSA) pour les services communaux;
- 12. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 186 de Mmes et MM. Bernhard Altermatt (DC/vl), Marc-David Henninger (PS), Marie-Gertrude Morel-Neuhaus (PLR), Gisela Kilde (DC/vl) et Yolande Peisl-Gaillet (Verts) lui demandant d'étudier selon quelles modalités l'organisation d'un enseignement bilingue peut être introduit dans les écoles de la ville;
- 13. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 188 de MM. François Ingold et Rainer Weibel (Verts) lui demandant l'élaboration d'un Plan de mobilité pour le quartier du Bourg;
- 14. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 1 de Mmes et M. Marine Jordan, Pius Odermatt et Elisabeth Reber Jung, repris par Tina Odermatt (PS) lui demandant une étude en vue de l'interdiction totale de l'usage du glyphosate en ville de Fribourg;
- 15. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 2 de M. François Ingold (Verts) lui demandant d'étudier la pertinence de l'introduction, dès l'entrée en vigueur de la RIE III, d'un taux d'imposition communal unique pour les personnes morales dans les communes du Grand Fribourg;
- 16. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 4 de M. Claudio Rugo (PA) lui demandant une étude sur la nomination d'une personne distincte chargée des problèmes liés au "mobbing" pour l'ensemble des employés communaux, indépendamment du type de contrat de travail (CDD-CDI); subsidiairement une redéfinition du cahier des charges du Chef de service des relations humaines;
- 17. Décision quant à la transmission des postulats:
 - n° 47 de Mmes et M. Sandra Sabino, Geneviève Liaudat et Martin Kuhn (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la mise en œuvre d'une mesure de conciliation entre vie familiale et professionnelle pour les employé-e-s de la Ville de Fribourg concernant la garde d'urgence, temporaire et intermédiaire de leurs enfants;

- n° 48 de Mme et MM. Lorraine Ducommun, Alexandre Grandjean et Marc Vonlanthen (PS) demandant au Conseil communal d'examiner la possibilité de créer un espace de jeux d'eau en ville de Fribourg;
- n° 49 de Mme et M. Eleonora Schneuwly-Aschwanden et Jean-Pierre Wolhauser (PLR)
 demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de réfectionner la partie montante du chemin de Breitfeld depuis l'intersection chemin de Lorette et Beau-Chemin;
- n° 50 de Mmes et MM. Marine Jordan, Geneviève Liaudat, Immaculée Mosoba, Martin Kuhn et Simon Zurich (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de soutenir financièrement les ludothèques de la ville, au même titre que les bibliothèques;

18. Réponse aux questions:

- n° 47 de M. Pierre Marchioni (UDC) relative à la gestion de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg et à la création de la provision pour l'abaissement futur du taux technique;
- n° 49 de M. Daniel Gander (UDC) relative à l'incidence d'une taxe de stationnement et aux difficultés d'accès au parking public extérieur de Beaumont-Centre;
- n° 51 de M. Jean-Pierre Wolhauser (PLR) relative à la journée de la propreté "Clean-Up-Day" des 8/9 septembre 2017;
- n° 53 de Mme Eleonora Schneuwly-Aschwanden (PLR) relative aux autorisations octroyées par le Conseil communal pour des manifestations sur le pont de Zaehringen;

| 19. | Divers. | | |
|-----|---------|--|--|
| | | | |

1. Communications du Président

Le Président. Premièrement, je tiens à souhaiter un joyeux anniversaire à M. Pierre-Olivier Nobs, Directeur de la Police locale, de la Mobilité et des Sports. (Applaudissements).

Je vous donne la liste des personnes excusées ce soir. (cf. supra).

Suite à la démission de M. Claude Gremaud du Conseil général avec effet au 4 juillet 2017, M. Mathieu Perrin a été proclamé élu au Conseil général par le Conseil communal et assermenté par le Préfet de la Sarine, avec effet au 19 septembre 2017. M. Perrin, je vous félicite et vous souhaite plein succès dans l'accomplissement de votre mandat. Je vous prie de vous lever afin de vous présenter à vos pairs. (Applaudissements).

Suite à la démission de M. Jérôme Magnin du Conseil général avec effet au 5 juillet 2017, M. David Aebischer a été proclamé élu au Conseil général par le Conseil communal et assermenté par le Préfet de la Sarine, avec effet au 28 août 2017. M. Aebischer, je vous félicite et vous souhaite plein succès dans l'accomplissement de votre mandat. Je vous prie de vous lever afin de vous présenter à vos pairs. (Applaudissements).

Suite à la démission de M. Vincent Jacquat du Conseil général avec effet au 5 juillet 2017, M. David Krienbühl a été proclamé élu au Conseil général par le Conseil communal et assermenté par le Préfet de la Sarine, avec effet au 19 septembre 2017. M. Krienbühl, je vous félicite et vous souhaite plein succès dans l'accomplissement de votre mandat. Je vous prie de vous lever afin de vous présenter à vos pairs. (Applaudissements).

Suite au décès de M. Rainer Weibel survenu le 12 juillet 2017, M. Francesco Ragusa a été proclamé élu au Conseil général par le Conseil communal et assermenté par le Préfet de la Sarine, avec effet au 28 août 2017. M. Ragusa, je vous félicite et vous souhaite plein succès dans l'accomplissement de votre mandat. Je vous prie de vous lever afin de vous présenter à vos pairs. (Applaudissements)

Suite à la démission de Mme Valérie Rück du Conseil général avec effet au 17 juillet 2017, M. Jean-Luc Dreyer, absent ce soir, a été proclamé élu au Conseil général par le Conseil communal et sera assermenté par le Préfet de la Sarine dès son retour de l'étranger.

Suite à la démission de M. Thomas von Gunten du Conseil général avec effet au 24 juillet 2017, M. José Uldry a été proclamé élu au Conseil général par le Conseil communal et assermenté par le Préfet de la Sarine, avec effet au 19 septembre 2017. M. Uldry, je vous félicite et vous souhaite plein succès dans l'accomplissement de votre mandat. Je vous prie de vous lever afin de vous présenter à vos pairs. (Applaudissements).

Je prends acte de la démission de M. Vincent Pfister du Conseil général avec effet au 30 septembre 2017. Il est également membre des Commissions de fusion et de l'informatique. Les procédures pour repourvoir à ces différentes fonctions sont d'ores et déjà entamées. Je remercie M. Pfister pour son engagement et lui souhaite le meilleur pour l'avenir, surtout beaucoup de bonheur pour l'heureux événement qui va l'attend au mois de décembre. Merci M. Pfister. (Applaudissements).

En ce qui concerne le déroulement des débats, vous savez qu'une séance de relevée est prévue pour demain. Il me semble, a priori, envisageable, au vu de la teneur de cet ordre du jour, de venir à bout de la tâche aujourd'hui encore, mais c'est surtout de vous que cela dépend. C'est pourquoi je vous remercie de limiter vos interventions à l'essentiel.

Je vous informe que lors de sa séance du mercredi 23 août 2017, le Bureau a décidé de limiter le temps de parole à deux minutes pour la présentation des candidatures aux commissions (cf. art. 50 RCG). Cette limitation concerne les points 3 à 7 du présent ordre du jour. Les propos dépassant cette limite ne seront pas enregistrés et ne figureront pas au procès-verbal.

Il ressort de notre règlement que seuls les photographes de presse et les techniciens de la radio ou de la télévision ont la faculté d'opérer dans la salle des délibérations et dans la tribune. Autrement, personne d'autre n'est autorisé à enregistrer des images ou à effectuer une prise de son.

Je vous rappelle également que notre règlement nous contraint à avoir des débats harmonieux. Je vous remercie de vous adresser au Conseil communal, à l'assemblée ou au Président et d'éviter toute prise à partie personnelle.

Selon l'art. 51, al. 3 et 4 du RCG, une fois que la discussion de détail est close, les rapporteurs/euses et le Conseil communal sont invités à répondre aux interventions et à se déterminer à leur sujet. Après prise de position des rapporteurs/euses, le Président-e peut donner à nouveau la parole aux

membres auxquels il a été répondu s'il s'agit de rectifier une inexactitude manifeste ou d'apporter brièvement une clarification.

En ce qui concerne les élections aux Commissions permanentes, je rappelle en particulier que l'art. 26, al. 2 du RCG stipule que les président-e-s des partis ou des groupes présentent au Bureau, par écrit, leurs propositions de candidat-e-s.

N'oubliez pas d'insérer votre badge que vous avez reçu à l'entrée. Il sert non seulement pour la prise de parole, mais également pour attester votre présence et pour voter. Ce badge est à remettre au Sergent de ville à la fin de la séance.

Enfin, je vous remercie d'apporter avant les "Divers", vos propositions, postulats écrits, et dans la mesure du possible de manifester votre intention de poser une question orale. Je vous prie de les transmettre également de façon électronique, si possible en format Word, à notre secrétariat le plus rapidement possible.

Suivant l'avancée des débats, nous ferons une pause vers 21.00 heures.

2. Approbation des procès-verbaux n°10 a et b des séances du Conseil général des 3 et 4 juillet 2017

Le Président. Y a-t-il des remarques quant à ces procès-verbaux?

Rugo Claudio (PA). Afin de "rendre à César ce qui est à César", en écho au recours interjeté auprès de la Préfecture, je tiens en premier lieu à féliciter nos deux secrétaires du Conseil général, Mmes Buntschu et Marvardi, qui effectuent des transcriptions remarquables et ô combien fastidieuses de par les redondances des différents procès-verbaux. Dans le passé ou dans le futur, si une seule fois j'ai blessé au je blesserai un employé-e, sachez que cela provient d'une de mes tares: l'expression. Par après ou par avance, je m'en excuse!

Merci de tenir compte des différentes remarques suivantes:

Procès-verbal n° 10a.

- 1. Page 794: "Etant donné que mon intervention <u>était</u> déjà assez longue...". Pour donner du sens à la phrase, il faut corriger par "Etant donné que mon intervention <u>sera</u> déjà assez longue...".
- 2. Page 812: "...je voterai non à ce crédit d'étude pour deux raison". Il manque un "s"
- 3. Page 828: "En revanche, vous avez posé une question sur le manque. Selon vous. de représentants de la classe ouvrière dans le Comité de la Caisse de Prévoyance". Je vous propose de supprimer les deux points et d'écrire deux virgules. Sinon la phrase n'a pas de sens.

Procès-verbal n° 10b

4. Page 871: "aux Chantier écologique". Comme le Chantier écologique est au singulier, il faut enlever le "x" à "au".

Quant aux procès-verbaux n° 9a et 9b figurant sur le site Internet de la Ville, ils sont intervertis. Merci d'en faire la rectification.

Le Président. Les dits procès-verbaux sont approuvés avec les modifications demandées, avec remerciements à son auteur, M. Mathieu Maridor, et à ses collaboratrices.

Election d'un membre à la Commission financière en remplacement de M. Vincent

Discussion

Jacquat

3.

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). Je ne vais pas pouvoir vous annoncer le prochain-e Conseiller/ère Fédéral-e qui sera élu-e demain. Par contre, j'ai le plaisir de vous présenter la candidature de M. David Krienbühl, nouvel élu et assermenté par M. le Préfet, comme membre de la Commission financière en remplacement de M. Jacquat, qui a siégé - j'aimerais le rappeler - dans cette Commission de 2011 à cet été et dont le travail a été apprécié.

M. Krienbühl a grandi à Courtepin et vit depuis 2008 à Fribourg dans le quartier de Pérolles. Il est âgé de 35 ans et est marié. Il est titulaire d'un diplôme d'économie d'entreprise HES et d'un diplôme fédéral d'expert en finance et investissements. M. Krienbühl a travaillé dans deux banques, une à Genève et une à Fribourg, de 2008 à 2011, respectivement de 2011 à 2014. Il travaille depuis 2014 à l'Union Patronale du Canton de Fribourg (UPCF) comme secrétaire patronal et s'occupe de plusieurs associations professionnelles.

En dehors de son travail, M. Krienbühl est Président du Floorball Fribourg, premier club de unihockey de Suisse romande, qui a accédé la saison passée en ligue nationale. Il est également secrétaire général du corps de musique de la Landwehr et a été Président de l'Association du quartier de Pérolles.

M. Krienbühl possède les connaissances financières et économiques nécessaires pour siéger à la Commission financière. Il a également les qualités pour travailler en groupe dans cette Commission.

Nous ne pouvons que vous recommander la candidature de M. Krienbühl à la Commission financière.

Le Président. Je vous informe que le Bureau a reçu par écrit la candidature de M. Krienbühl.

Rugo Claudio (PA). Afin d'encourager une participation active à la sortie du Conseil général, faut-il y ajouter un jeton de présence au fond du verre de Riex, de Béranges ou d'Epesses? Un grand merci à M. Bianco pour sa gentillesse et son hospitalité communes aux gens du sud.

Je disais: "Rajouter le jeton de présence" aurait pour conséquence:

- de faire monter le niveau du cru et ainsi plaire aux papilles gustatives de notre charmant confrère indépendant;
- 2) de provoquer immanquablement une participation plus élevée. Le budget du Conseil général reste toutefois sain au niveau de la crème solaire: les Chefs de groupe ont brillé par leur absence! Plus ou moins.

Concernant les présentes élections, permettez-moi d'exprimer mes chaleureux remerciements aux quatre démissionnaires. Tous, avec des raisons propres, ont choisi de quitter bon gré mal gré le Conseil général. Ils me donnent par-là, un temps de parole considérable. Comme nous avons cinq élections en vue, il sera de dix minutes si mes calculs sont bons; à moins que le Bureau ne décide in extremis d'intervenir pour inventer de nouvelles réglementations taquines afin de me contrecarrer, comme lors des débats printaniers, trop chronophages pour certains.

Mais, posez-vous la question: pourquoi certains élus décident de quitter le bateau alors que la croisière est programmée pour cinq ans?

Ou celle-ci: quel crédit accorder à nos six Chefs de groupe ou leurs sbires de service qui recommandent et recommandent encore ?

Sur ce, et sans plus, afin de jaqueter finances, je présente ma candidature au siège laissé vacant par M. Jacquat, homme de dialogue à qui je présente mes meilleurs vœux d'épanouissement personnel. Lui, qui habitait juste au-dessus de l'école de la Vignettaz, a préféré l'air pur de la campagne à celui irrespirable des prochains travaux.

Le Président. Merci M. C. Rugo, vous avez dépassé les deux minutes. Je constate que le nombre de candidats est supérieur au nombre de postes à pourvoir. Les candidats sont MM. David Krienbühl et Claudio Rugo. Je rappelle que selon l'art. 15 du règlement du Conseil général, si les élections ont lieu au scrutin de liste, la majorité absolue des suffrages est nécessaire au premier tour, les abstentions, les bulletins blancs et les bulletins nuls n'étant pas comptés. Au second tour, la majorité relative suffit.

Vote

| Bulletins délivrés | 67 |
|--------------------|----|
| Bulletins rentrés | 67 |
| Bulletin blanc | 1 |
| Bulletins nuls | 2 |
| Bulletins valables | 64 |
| Majorité absolue | 34 |

Est élu M. David Krienbühl avec 62 voix. Je félicite M. Krienbühl pour son élection. (Applaudissements).

A obtenu des voix: M. Claudio Rugo (2 voix).

4. Election d'un membre à la Commission des naturalisations en remplacement de M. Claude Gremaud

Discussion

Giller Christophe (UDC). Le groupe UDC a le plaisir de présenter M. José Uldry à la Commission des naturalisations en remplacement de M. Claude Gremaud. M. Uldry a 33 ans et habite le quartier d'Alt. Il a grandi à Estévenens, dans le district de la Glâne, où il a effectué sa scolarité obligatoire.

Après l'obtention de sa maturité au collège Saint-Michel, il enchaîne quatre ans d'armée. La première pour remplir ses obligations et les trois autres au Vatican, au sein de la Garde suisse pontificale. De retour en Suisse, il poursuit sa formation à l'Université de Fribourg et il obtient son Master en droit. Venant de finir un stage d'avocat-stagiaire auprès de l'étude Ursenbacher & Sollberger AG à Morat, il s'apprête à poursuivre son parcours au sein de la Direction de la sécurité et de la justice (DSJ), comme juriste-stagiaire. Je vous remercie de soutenir cette candidature.

Rugo Claudio (PA). En remplacement de notre ami et estimé ancien commissionnaire Claude Gremaud, je suis surpris d'apprendre le grand intérêt que suscite la Commission des naturalisations parmi les membres et amis de l'UDC. Si défendre les valeurs telles que prônées par l'excellentissime écrivain Amin Maalouf, qui décrit dans ses romans, en particulier dans l'essai "Les identités meurtrières", l'apport culturel dans le respect mutuel des religions, alors oui je défendrai la candidature amie.

Pour rester dans la littérature: Si promesse est tenue de garder comme livre de chevet, à côté de la Sainte Bible, la parution récente "Frères migrants", alors oui.

Si vous me promettez, M. le Conseiller général, de respecter équitablement chaque personne candidate au sésame tant convoité, - il m'a fallu, à moi natif de cette chère ville, 47 ans pour me décider -, ceci indépendamment de son lieu de naissance, de sa culture, de son appartenance ethnique, politique ou religieuse, de sexe ou âge, des motifs étatiques plus bassement financiers aussi, de tout autre argument discriminatoire...

Sans humour et avec parcimonie, avec un pincement au cœur et un océan de larmes pour l'étranger "jeté à la mer". Nous sommes nous, les naufragés... les naufragés du cœur.

Alors oui, je soutiendrai à titre de second essai, la candidature présentée.

Le Président. Je constate que le nombre de candidat est égal au nombre de postes à pourvoir. Selon l'art. 46 LCo al. 1bis, le candidat peut être élu tacitement. Toutefois, l'art. 9b du RELCo m'enjoint de vérifier si l'organisation d'un scrutin de liste est demandée. Si tel devait être le cas, cette demande devrait être soutenue par 1/5 des membres ici présents.

La parole n'étant pas demandée, M. José Uldry est proclamé élu sans scrutin. (Applaudissements).

5. Election d'un membre à la Commission de l'informatique en remplacement de M. Jérôme Magnin

Discussion

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). Le groupe PLR a la plaisir de présenter la candidature de M. David Aebischer comme membre de la Commission de l'informatique.

M. Aebischer est âgé de 38 ans et vit dans le quartier de Pérolles, dont il est Président d'honneur de l'Association de quartier. M. Aebischer est enseignant à l'école primaire de la Vignettaz et travaille également comme comptable indépendant. Il a siégé au Conseil général de 2014 à 2016 [ndr: d'avril 2015 à avril 2016], et fait à nouveau partie de celui-ci depuis ce soir. Il a été membre de la Commission des naturalisations et de la Commission financière et est pleinement motivé à travailler dans la Commission de l'informatique. En tant qu'utilisateur régulier des outils informatiques, il possède les connaissances appropriées. Pour ces raisons, nous vous prions d'élire M. Aebischer à la Commission de l'informatique.

Le Président. Je constate que le nombre de candidat est égal au nombre de postes à pourvoir. Selon l'art. 46 LCo al. 1bis, le candidat peut être élu tacitement. Toutefois, l'art. 9b du RELCo m'enjoint de vérifier si l'organisation d'un scrutin de liste est demandée. Si tel devait être le cas, cette demande devrait être soutenue par 1/5 des membres ici présents.

La parole n'étant pas demandée, M. David Aebischer est proclamé élu sans scrutin. (Applaudissements).

6. Election d'un membre à la Commission d'aménagement en remplacement de M. Rainer Weibel

Discussion

Rugo Claudio (PA). Dans un de mes derniers rêves, Dieu m'a parlé. Il m'a dit textuellement: "ne t'en fait pas Claudio, à force d'insister tu auras ta Commission. Si ce n'est sur terre, je t'en donnerai une, ici, aux Cieux. Certes, en contrepartie, tu dois savoir que tu perdras un don essentiel: la parole. D'ailleurs, tu le sais bien, ici elle est biblique. Au pa-radis, on n'a pas un radis.

Tout allait pour le mieux dans le meilleur des mondes, - si je puis dire -, jusqu'au jour où les hommes, afin d'engranger toujours et toujours plus, ont brûlé et brûlé encore toutes les ressources pétrolières.

Même dans mon fief, c'est redevenu irrespirable; en cause: tous ces gaz à effet de serre. Et malheureusement, étant donné que plus personne ne parle, je n'avais d'autre solution que de faire appel à un spécialiste, un des vôtres.

Mais l'oiseau est rare. Il me fallait trouver quelqu'un d'intelligent, de perspicace, connaisseur des valeurs chiffrées en CO2, rusé sans être fourbe, intègre, d'un calme asiatico-olympien, respectueux de chacun et chacune en particulier, toujours à cheval sur les mots, sur les principes - rittlings sitzen auf —".

A la présente élection, je suis candidat au siège laissé vacant par notre ami feu Me Rainer Weibel.

Ingold François (Verts). J'éprouve un sentiment un peu partagé entre la tristesse d'avoir perdu un de nos membres les plus chers qui siégeait à la Commission de l'aménagement et le plaisir de vous présenter un de nos collègues, qui est juste assis à ma gauche, en remplacement de Me Weibel à la Commission de l'aménagement. Je vous présente donc, - dois-je encore vous le présenter -, M. Oliver Collaud, 41 ans, jeune, dynamique, juriste, anciennement juriste auprès de la Préfecture et aujourd'hui juriste indépendant dans sa structure qui s'appelle Ococo. Je vous propose donc de soutenir favorablement, pleinement, et à l'unanimité cette proposition.

Le Président. Je constate que le nombre de candidats est supérieur au nombre de postes à pourvoir. Les candidats sont MM. Collaud et Rugo. Je rappelle que, selon l'art. 15 du RCG, si les élections ont lieu au scrutin de liste, la majorité absolue des suffrages est nécessaire au premier tour, les abstentions, les bulletins blancs et les bulletins nuls n'étant pas comptés. Au second tour, la majorité relative suffit.

<u>Vote</u>

| Bulletins délivrés | 67 |
|--------------------|----|
| Bulletins rentrés | 67 |
| Bulletin nul | 1 |
| Bulletin blanc | 0 |
| Bulletins valables | 66 |
| Majorité absolue | 34 |

Est élu avec 65 voix M. Oliver Collaud. (Applaudissements).

A obtenu une voix: M. Claudio Rugo.

7. Election d'un membre à la Commission de fusion en remplacement de Mme Valérie Rück

Discussion

Altermatt Bernhard (DC/vI). Die CVP/glp-Fraktion freut sich, ihnen mit Raphaël Fessler einen Kandidaten für die Fusionskommission vorzuschlagen.

M. Fessler est conseiller en relations publiques indépendant. Citoyen engagé pour la collectivité depuis de longues années, il n'œuvre pas seulement pour les liens entre Fribourg et sa filleule Nova Friburgo au Brésil, mais est également un partisan convaincu du fait que notre ville doit s'unir avec ses voisines proches au sein d'un Grand Fribourg fusionné. Herzlichen Dank für ihre Unterstützung.

Rugo Claudio (PA). En quinze mots et vingt-quatre pieds, je suis candidat à cette élection.

Le Président. Je constate que le nombre de candidats est supérieur au nombre de postes à pourvoir. Les candidats sont MM. Fessler et Rugo.

Je rappelle que, selon l'art. 15 du RCG, si les élections ont lieu au scrutin de liste, la majorité absolue des suffrages est nécessaire au premier tour, les abstentions, les bulletins blancs et les bulletins nuls n'étant pas comptés. Au second tour, la majorité relative suffit.

<u>Vote</u>

| Bulletins délivrés | 67 |
|--------------------|----|
| Bulletins rentrés | 67 |
| Bulletin blanc | 0 |
| Bulletin nul | 0 |
| Bulletins valables | 67 |
| Majorité absolue | 34 |
| | |

Est élu avec 65 voix M. Raphaël Fessler. (Applaudissements).

A obtenu des voix: M. Claudio Rugo (2 voix).

de la Vignettaz – Message n°20

Crédit d'ouvrage de 19 millions de francs pour l'agrandissement de l'école primaire

Récusation

8.

Giller Christophe (UDC). Je m'étais récusé lors du crédit d'ouvrage pour les travaux préparatoires (Message n° 17), je vais en faire de même pour le crédit de ce soir. Je vous remercie.

Rapport de la Commission financière

Ingold François, Président de la Commission financière. C'est au vert, dans le bâtiment de SINEF SA et en compagnie du Président du Conseil général, M. Pierre-Alain Perritaz, que la Commission financière s'est réunie en date du 4 septembre 2017 pour étudier attentivement le Message n° 20 traitant d'un crédit d'ouvrage de 19 millions de francs pour l'agrandissement de l'école primaire de la Vignettaz. Pour satisfaire notre curiosité, la Commission financière a eu l'avantage de pouvoir compter sur

la présence de Mmes Andrea Burgener Woeffray, Conseillère communale en charge du dossier, et Nicole Surchat Vial, Architecte de Ville.

Le feuilleton traitant de la construction d'un nouveau bâtiment dans l'enceinte de l'école de la Vignettaz nous ayant occupé déjà à quatre reprises, les discussions ont pu être menées dans une atmosphère de connaisseurs, se concentrant sur nos prérogatives principales qui sont avant tout financières et non édilitaires.

En préambule, nous avons pu constater que ce Message était très bien rédigé, qu'il contenait beaucoup d'informations qui ont pu répondre a priori à la plupart de nos questions. Nous pouvons aussi préciser que ce Message a été rédigé avant l'été, d'où le chiffre de 80% d'offres rentrées à la page 4. La Ville peut actuellement compter sur 91% des soumissions qui lui sont revenues.

La Commission financière s'est plus particulièrement penchée sur les trois points suivants:

Premièrement, elle s'est questionnée sur la nécessité d'intégrer les subventions dans le calcul final, certains trouvant que cela peut flouter, aux yeux des Conseillers généraux et de la population en général, le coût réel de la construction. Ces subventions ayant aussi pu être inscrites dans le Plan financier. Il nous a été expliqué que toutes les constructions subventionnées ou subventionnables n'intègrent pas les subventions dans les montants inscrits au Plan financier, ni dans les premières étapes du projet. En effet, tant que le projet n'est pas réalisé, la Ville ne peut pas connaître le montant exact des subventions. Il paraîtrait donc hasardeux d'inscrire ces montants au début du processus, voire dans le Plan financier.

Deuxièmement, la Commission financière a été sensible à l'augmentation planifiée du nombre d'élèves dans ce secteur de la Ville, estimable au travers de l'outil de planification pour les enfants scolarisés. Nous avons aussi pris connaissance de la nécessité absolue d'ouvrir ces nouvelles classes pour la rentrée 2019 et que, d'après cet outil, cette construction ne permettra de pallier aux besoins malheureusement que momentanément. Les besoins des 16 nouvelles classes nous ont aussi interpelés, notamment au niveau des heures de gymnastique. La loi exigeant trois heures de gym obligatoires par classe, nous n'arrivons pas, même avec la meilleure volonté du monde, à mettre 48 heures de gym par semaine dans une seule nouvelle salle de gym. Si une partie de ces heures peuvent être données à la piscine et sous forme d'après-midis sportifs ou de camps, le problème n'en demeure pas moins qu'il y aura sans doute, à court ou à moyen terme, un problème pour satisfaire cette loi, du moins tant que certaines installations sportives restent en suspens en Ville de Fribourg.

Troisièmement, nous avons été quelque peu dubitatifs sur la prose du point 2.9.1 en lien avec les panneaux solaires. Après quelques explications, nous avons pu comprendre qu'après réflexion, la Ville s'est rendu compte qu'il lui était plus bénéfique d'installer elle-même les panneaux solaires sur les nouveaux bâtiments et qu'il valait mieux recourir à des solutions coopératives pour les bâtiments existants. Ce point, une fois clarifié, nous a permis de nous pencher sur la provenance des panneaux solaires et d'entamer une discussion fournie sur l'adjudication des mandats en lien avec le règlement cantonal des marchés publics. La Commission financière, à sa grande majorité des membres présents, s'est dit apparemment favorable à ce que le Conseil communal étudie attentivement les critères d'adjudication de ses marchés publics afin de mettre moins de poids sur le prix, actuellement d'environ 70%, et de mieux favoriser des critères comme la provenance des matériaux ou la proximité des entreprises mandatées. L'idée n'est bien entendu pas de limiter artificiellement le marché, mais bien d'avoir une stratégie conséquente en lien avec des objectifs de développement durable.

Nonobstant, il nous a été dit que ce projet doit répondre au référentiel contraignant de Minergie-P s'il veut avoir les subventions accordées par le Canton et que les entreprises doivent être certifiées ISO 9001 (qualité), ISO 14'000 (environnement) et EcoEntreprise (développement durable et responsabilité sociétale). Je serais d'ailleurs reconnaissant au Conseil communal de nous confirmer que toutes les entreprises mandatées par la commune répondent à ces trois certifications.

En conclusion, la Commission financière a préavisé favorablement, à l'unanimité des 10 membres présents, le crédit d'ouvrage de 19 millions de francs pour l'agrandissement de l'école primaire de la Vignettaz.

Rapport de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures

de Reyff Charles, Président de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures. Le 30 août passé, la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures s'est réunie pour traiter du Message n° 20, qui nous occupe ce soir. Je remercie à mon tour Mme la Directrice de l'Edilité, ainsi que Mme l'Architecte de Ville et l'architecte-cheffe de projets pour les explications et clarifications apportées durant notre séance. Chacun-e ayant eu tout loisir de prendre connaissance en détail du Message, je ne reviendrai pas sur les informations que vous avez déjà pu lire.

Le Message n° 20 n'est de loin pas le premier consacré à l'agrandissement de l'école de la Vignettaz. Le site et le projet sont donc bien connus et force est de constater que le Conseil communal a tenu les délais qu'il avait annoncés à la rentrée 2016, lors du traitement par notre Conseil du Message n° 6.

Les modifications apportées au projet lauréat du concours, par ailleurs très bien expliquées dans le Message, ont été saluées par les membres de la Commission. La Commission de l'édilité s'est arrêtée en particulier sur trois thèmes: les aménagements extérieurs, les baies vitrées et les panneaux photovoltaïques.

Au sujet des aménagements extérieurs, la Commission maintient les réserves émises le 19 septembre 2016, lors du traitement du Message n° 6. Ces aménagements spéciaux paraissent certes de qualité et le Conseil communal nous dit qu'ils respectent les normes de sécurité. La Commission a toutefois l'impression que les espaces libres de toute construction sont très rares et que l'on a ainsi l'impression de se trouver chez un fournisseur nous présentant tout son catalogue sur un espace restreint.

Concernant les baies vitrées, la Commission s'était inquiétée en 2016 de la manière dont seraient gérées en particulier les périodes de fortes chaleurs. Le système retenu de doubles vitres et doubles rideaux nous laisse penser qu'en plus des questions de températures celles relatives à l'obscurcissement des salles est réglée.

Enfin, la Commission a reçu toutes les informations voulues sur les panneaux photovoltaïques et en particulier au sujet de leurs coûts et leur rendement. Concernant l'autoconsommation nous avons retenu que, selon la Direction de l'Edilité, les estimations du Service financier et celles de l'ingénieur électricien divergent fortement. La Commission recommande donc au Conseil communal de revoir de très près ce thème.

L'entrée en matière n'a pas été combattue, aucune proposition de renvoi n'a été présentée. Au vote final, c'est à l'unanimité des 8 membres présents que la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures a décidé de préaviser favorablement l'objet présenté.

Si le Conseil général en fait de même ce soir, le feu vert sera donné à cette première étape. Mais souvenons-nous qu'une deuxième étape est prévue. Sur ce sujet, la Commission tient à rappeler au Conseil communal l'inquiétude qu'elle a formulée il y a exactement un an, comme plusieurs membres de ce Conseil d'ailleurs, sur le nombre d'élèves prévus à terme sur le site. Je me permets de vous relire l'extrait du procès-verbal du 19 septembre 2016: "Toutefois, la Commission est inquiète en constatant qu'à terme, le site de la Vignettaz accueillera plus de 1'000 élèves. Ne serait-il pas temps de réfléchir à un autre site dans le périmètre de provenance des élèves de l'école de la Vignettaz? Les explications reçues du responsable d'établissement nous montrent que, actuellement déjà, l'organisation des récréations est un véritable jeu de Tetris, afin que chaque classe puisse bénéficier de suffisamment de temps et d'espace pour ses périodes de détente. A noter, qu'à l'évidence, les récréations ne sont qu'un des problèmes qui devra être résolu à terme".

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. Je remercie les deux Commissions et leurs Présidents pour le soutien apporté au troisième Message concernant l'agrandissement de l'école primaire de la Vignettaz. Les deux premiers Messages comprenaient le crédit d'étude, d'une part, et le crédit d'ouvrage pour les travaux préparatoires, d'autre part.

Aujourd'hui, je sollicite, au nom du Conseil communal, le crédit d'ouvrage pour la construction des deux filières, des salles accessoires et de la salle de sport simple qui répond aux normes de l'Office fédéral du sport. La clause du besoin pour la construction de cette école est vérifiée par un outil de planification pluriannuelle. Selon cette planification, il manquera, à la rentrée 2019, sept classes pour accueillir les enfants nés et les naissances à venir. Sur une base hypothétique, qui est à confirmer, lorsque les constructions seront effectives, les PAD en force ou en cours d'approbation dans les quartiers de Beaumont, Vignettaz, mais également dans le quartier de Pérolles, auraient pour effet un accroissement de la population et généreront la nécessité de créer des classes supplémentaires. Actuellement, elles sont au nombre de sept. Depuis le concours, le programme pour cette construction a évolué. C'est ainsi:

- qu'une voie de fuite supplémentaire a été ajoutée au projet de concours;
- que l'abri de protection civile a été dédoublé;
- que l'aménagement des espaces extérieurs derrière le bâtiment A, donnant sur la route de la Gruyère, a été intégré dans ce crédit afin d'assurer une cohérence parmi toutes les surfaces et espaces extérieurs et que le porte-à-faux a été supprimé, ce qui ajoute une surface de 140 m² à l'intérieur du bâtiment.

Cette surface intérieure supplémentaire et l'aménagement des espaces extérieurs expriment la volonté de faire de cette école un lieu de vie et favorisent le vivre ensemble. C'est ainsi que les espaces extérieurs ne permettront pas qu'un seul enfant monopolise un engin, mais que les enfants, les enseignants et les habitants du quartier puissent jouer, imaginer et découvrir ensemble. D'autres places de récréation permettront d'autres activités. Ces améliorations apportées au projet ont bien évidemment un coût. L'investissement brut pour cette construction s'élève à 25,2 millions de francs. Ce montant diffère de celui articulé dans le crédit d'étude; il s'agissait, à ce moment-là, de 20 millions de francs. Ce dernier chiffre se basait sur une estimation sommaire à +/- 25%, alors qu'aujourd'hui,

les coûts sont stabilisés à +/- 10%. Il n'est donc pas vraiment approprié de parler d'un dépassement, mais plutôt d'une amélioration, d'une finition du projet et d'un ajustement des coûts à +/- 10%.

A la page 16 du Message, vous trouvez les subventions accordées à cette construction:

- 1) pour le bâtiment scolaire;
- 2) pour l'abri de protection civile, dont le subventionnement a augmenté, puisque le nombre de places est passé de 200 à 400;
- 3) pour le respect du label Minergie-P. Ce label est une obligation posée aux nouvelles constructions publiques exigeant des rapports en énergie renouvelable. C'est ainsi que décision a été prise d'installer des panneaux photovoltaïques qui permettront une part d'autoproduction d'électricité.

J'aborde un point que le Président de la Commission de l'édilité a soulevé et je peux vous indiquer que l'autoconsommation moyenne annuelle s'élève à 45% pour le nouveau bâtiment, c'est-à-dire pour la nouvelle construction, et à 71% pour le site, puisque décision a été prise de connecter les autres bâtiments scolaires à cette installation. Les frais d'installation d'un montant de 140'000 francs, auxquels s'ajoutent 39'000 francs pour l'interconnexion de tous ces bâtiments, seront compensés par l'économie sur la consommation après 19 ans sans interconnexion, donc pour un seul bâtiment, contre 18 indiqués dans le Message, et après 14 ans avec l'interconnexion, contre 12 indiqués dans le Message. Les deux Commissions ont été informées de ces précisions.

Je reviens encore sur la question posée par le Président de la Commission financière concernant la déduction des subventions dans le crédit d'ouvrage. Les subventions ne sont pas déduites du montant du crédit demandé, car elles sont souvent encaissées quelques années après clôture du décompte final de la construction. Afin de ne pas dépasser le montant du crédit alloué pour payer les entreprises et les mandataires, le crédit sollicité correspond aux coûts réels de l'investissement, sans tenir compte des subventions.

Concernant les interventions du Président de la Commission d'édilité et du Président de la Commission financière au sujet du nombre d'enfants sur le site, je tiens à vous dire que la surface extérieure correspond aux normes exigées et les installations sur les espaces extérieurs répondent aux normes sécuritaires. Jusqu'en mai prochain, le Conseil communal fera le point sur la clause du besoin en infrastructures également sur le site de la Vignettaz. Il examine également des solutions complémentaires afin de répondre aux besoins d'infrastructures scolaires et de répondre prochainement au postulat de M. Claude Schenker.

C'est avec ces remarques que je vous invite, Mmes et MM. les Conseillers généraux, à approuver le montant sollicité par le Conseil communal de 19 millions de francs pour le crédit d'ouvrage en vue de l'agrandissement de l'école de la Vignettaz.

Discussion générale et entrée en matière

Rapport du groupe démocrate-chrétien/vert'libéral

Murith Simon (DC/vI). Le groupe DC/vI a pris connaissance du Message n° 20 concernant le crédit d'ouvrage pour l'agrandissement de l'école primaire de la Vignettaz avec attention et dans le désir

d'offrir aux familles fribourgeoises un cadre scolaire adapté. Un tel examen ne serait pas possible sans le soin apporté par le Conseil communal à présenter un Message autant complet et transparent que celui qui nous est soumis. Notre groupe salue ce souci du détail et remercie les personnes responsables.

Concernant le crédit d'ouvrage, le groupe DC/vl prend acte du dépassement du devis ou de son ajustement pour les raisons évoquées. A ce titre, notre groupe remarque que le coût des travaux préparatoires rentre dans le crédit d'ouvrage accordé en avril. Nous apprécions la volonté du Conseil communal de limiter les frais par des mesures de simplification pour les façades et la protection solaire. Notre groupe rappelle, toutefois, qu'il s'agit encore d'estimations et se demande pourquoi cela n'a pas été prévu d'emblée.

Par ailleurs, afin d'amortir le surcoût lié à l'augmentation du nombre de places dans l'abri PC, est-il prévu d'ouvrir ce local à la location, comme dans le cas des écoles du Jura et de la Heitera? Notre groupe invite le Conseil communal à concrétiser cette possibilité hautement appréciée par le monde associatif et dans le cadre de manifestations culturelles. Somme toute, notre groupe appréhende la marge d'erreur d'encore +/- 10%. Alors que nous sommes toutes et tous conscients qu'on se dirige vers le dépassement, notre groupe regrette de voter un crédit alors que toutes les offres ne sont pas encore intégrées au devis. De manière plus générale, la politique de saucissonnage destinée à faire voter les crédits un par un avec des estimations se révélant souvent inférieures au devis final, nous semble être une politique peu soucieuse de la légitimité démocratique qui devrait guider l'action du Conseil général et lui permettre de tenir son rôle de contrôle. Il est aujourd'hui de facto impossible de ne pas voter ce crédit d'ouvrage, dans la mesure où les travaux préparatoires ont déjà commencé, et même si ce début est nécessaire pour terminer la construction dans les temps. Il s'agira, à l'avenir, de mieux concilier les contraintes temporelles inhérentes à la planification et au processus de décision démocratique pour éviter une politique du fait accompli.

S'agissant du projet à proprement parler, notre groupe salue le choix d'installer des panneaux photovoltaïques, confirmant le statut de Fribourg comme cité de l'énergie, et sa volonté de transition écologique. Afin de remplir ces objectifs, nous espérons que le Conseil communal veillera à l'origine des panneaux et à ne pas surdimensionner l'installation pour garder un ratio utilité/coût intéressant. Il est en effet attractif de produire de l'électricité à hauteur de sa propre consommation.

En ce qui concerne le nouveau bâtiment, notre groupe se réjouit de voir que les écoliers bénéficieront d'infrastructures modernes et adaptées. L'aménagement extérieur nous semble par contre surchargé, bien que cela reste dans les normes minimales. La place à disposition est, avouons-le, très exigüe et notre groupe le regrette. Cela étant, le Conseil communal a fait de son mieux et il faut reconnaître que les aires de jeux sont variées et de qualité. Sans pour autant refuser le crédit, le groupe DC/vl se doit de relever quelques aspects cruciaux qui semblent avoir été négligés par le Conseil communal.

Premièrement, nous nous demandons quand interviendra la requalification du versant sud-ouest de ce site scolaire important, et notamment la suppression des boxes de garages le long de la route du Châtelet. En effet, lors de la présentation du projet, entre autres dans le "1700" du 14 septembre 2016, le Conseil communal montrait une vue de l'école dégagée sur le parc attenant. Aujourd'hui, on nous demande de voter sur un crédit sans savoir si ce dégagement est réalisable, et ce même s'il a été présenté à la population comme partie intégrante du projet. Cette situation n'est pas satisfaisante et l'explication difficilement compréhensible du Message en dit long sur le malaise qui règne.

Je cite: "en effet, cette route est une impasse sans circulation et le jeu avec la topographie qui permet de distinguer une entrée semi-publique à la salle de sport au sud du bâtiment de l'entrée de l'école depuis la cour au nord du bâtiment est maintenue". Nous aimerions savoir à quel stade se trouvent les négociations entre la Ville et le propriétaire Generali, à quand une solution convenable et correspondant aux présentations initiales peut-elle être attendue, et quelles mesures le Conseil communal entend-il prendre pour y arriver?

Deuxièmement, nous ne sommes pas encore convaincus de la gestion de la mobilité sur et autour de ce site scolaire. D'une part, pourquoi n'y a-t-il aucune place de parking ni même de dépose? Qu'en est-il des parents, dont certains seront - nous le savons pertinemment - obligés de conduire leur enfant à l'école? Comment faire par exemple pour amener en sécurité un enfant avec des béquilles? Comment intégrer des enfants handicapés? Comment le justifier auprès des enseignant-e-s qui souhaitent amener du matériel et n'habitent pas forcément en ville ou dans le quartier? D'autre part, le Conseil général a débloqué un budget pour une étude de l'Association Transport et Environnement (ATE) au sujet d'un plan de mobilité. Le Message n'en parle pourtant pas, qu'en est-il? A ce titre, est-ce qu'un transport scolaire gratuit, au sens de l'art. 17 de la loi scolaire, ne devrait-il pas être envisagé afin de sécuriser le chemin pour les écoliers venant des autres quartiers? On pense notamment aux enfants domiciliés à Pérolles ou au Guintzet.

Troisièmement, et surtout si notre groupe reconnaît le besoin de nouvelles capacités sur les sites scolaires et va donc accepter le présent crédit d'ouvrage, nous continuons à avoir quelques réticences fondamentales auxquelles nous n'avons malheureusement pas reçu de réponse satisfaisante à ce jour, et ce malgré le fait que le projet soit en planification et en concrétisation depuis plus d'une année. Je fais allusions aux éléments suivants: densifier un site scolaire en construisant un nouveau bâtiment sur la cour de récréation existante afin d'y loger 1'000 écoliers est une solution suboptimale. Nous le savons, une concentration très élevée nuit au rôle de formation, de socialisation et de responsabilisation que tient l'école. Une école de 500 à 700 élèves est déjà très grande, les responsables d'établissements de toute la ville et de tout le canton le confirment, et le reconfirment encore et encore. Faire croire que l'école de la Vignettaz à 1'000, voire à 1'200 élèves, entrave la qualité de l'enseignement scolaire. Les défis surtout organisationnels sont de taille tant pour les parents, écoliers, enseignants, concierge que pour toutes les personnes qui participent au bon fonctionnement d'une école. De plus, à la lecture de la loi scolaire et du règlement des écoles enfantines et primaires de la Ville de Fribourg, mais surtout avec un peu de pragmatisme, on se rend bien compte que la scolarisation dans un autre quartier que celui de domicile doit rester une exception. Une trop grande concentration d'écoliers sur un nombre limité de sites scolaires devrait être évitée à tout prix.

Voilà le souci que notre groupe essaye en vain, semble-t-il, de transmettre au Conseil communal depuis le début du processus démocratique et des débats sur l'agrandissement de l'école de la Vignettaz. A deux reprises déjà, le groupe DC/vl a soutenu le Conseil communal sur les Messages relatifs à ce projet en lui faisant confiance pour mener une réflexion rapide et déterminée quant à la répartition des sites scolaires. Nous regrettons que ce troisième Message, la troisième rondelle du salami géant qu'on nous sert, ne contienne aucun mot à ce sujet. Le Conseil communal a également été invité, comme cela a été dit, à réfléchir à la manière de répartir les écoles au travers du postulat n° 3 "Etude sur la faisabilité d'un nouveau site scolaire voir d'une ou plusieurs filières nouvelles filières à Gambach", de notre collègue Claude Schenker. Nous nous étonnons qu'aucune réponse n'y ait été donnée à ce jour, alors qu'il a pourtant été transmis le 20 septembre 2016. Dès demain, cela constituera un dépassement du délai de réponse d'un an.

Nous souhaitons vivement que le Conseil communal et la Direction des Ecoles prennent leurs responsabilités et tiennent leurs engagements, ne fusse que des promesses orales formulées ici dans notre enceinte parlementaire. Si les soucis du Conseil communal sont les mêmes que les nôtres, comme cela a été affirmé à plusieurs reprises, pourquoi ces questions et propositions de solutions restent-elles sans réponse, qui plus est dans le contexte de cette extension du site scolaire de la Vignettaz? Notre groupe a toujours été au front pour défendre des infrastructures scolaires de qualité au service de la formation et de l'éducation. Nous l'avons fait et nous continuons à le faire, mais avec un souci particulier pour la proximité des sites dans tous les quartiers et pour la taille humaine des établissements qui sont, faut-il le rappeler, déjà plus grand en ville qu'ailleurs dans le canton. La proximité et la taille humaine sont des éléments fondamentaux tant pour les écoliers que les enseignants. Nous demandons donc au Conseil communal de retravailler rapidement les éléments clés du plan des écoles pour réfléchir à une meilleure répartition de la population scolaire, en accord avec la densification de chaque quartier et le développement urbain dans son ensemble. Peut-être est-il indiqué d'intensifier encore davantage la collaboration entre les deux directions concernées sur ce dossier, de manière en tout cas à éviter, à l'avenir, une concentration trop importante telle que prévue par ce projet.

Rapport du groupe des Verts

Abate Vincenzo (Verts). Le groupe des Verts a étudié avec attention le Message n° 20 relatif au crédit d'ouvrage pour l'agrandissement de l'école de la Vignettaz.

Notre groupe soutient le projet et souligne encore une fois l'importance d'intervenir sur le site scolaire de la Vignettaz. Il souhaite que les élèves, ainsi que les enseignants, aient à leur disposition un lieu de travail agréable et conforme aux normes actuelles. Les Verts félicitent le Conseil communal pour son engagement en faveur de la transition énergétique. L'installation de panneaux solaires et la possibilité d'autoconsommer l'énergie produite montrent cette volonté d'entreprendre le chemin vers les énergies renouvelables. Notre groupe invite le Conseil communal à étendre cette démarche à l'ensemble des bâtiments publics.

Nous remercions le Conseil communal et ses collaborateurs pour l'effort et l'intention de présenter un beau projet, un objet riche en détails et en finesses architecturales. A notre avis, cependant, le résultat n'est pas parfait! Nous souhaitons attirer votre attention sur deux points. Le premier concerne l'espace de récréation, et le deuxième, les salles de classes.

Nous sommes persuadés, encore une fois, que l'espace de récréation est insuffisant. C'est une belle carte de visite, qui, malheureusement, n'est pas adaptée à la morphologie du site. Il est évident qu'on ne peut pas inventer de l'espace là où il n'existe pas, mais nous pourrions éviter de le charger avec nos envies et penser plutôt à celles des enfants. La cour de récréation est un lieu où les enfants peuvent se détendre, un lieu d'expérimentation où ils doivent pouvoir être en situation d'action, de recherche, de créativité et de communication. Un espace dit de jeux, trop bien aménagé et régis par des règles trop rigides, enferme les enfants dans des jeux stéréotypés. Il est donc indispensable que l'éducateur se soucie de ce lieu, commun à tous, en favorisant son aménagement.

"L'aménagement de la cour est donc œuvre d'éducation... et ne peut être ni négligé ni placé au second plan" (Freinet).

Venons-en au deuxième point, qui nous a malheureusement échappé lors de la dernière lecture du Message: une partie de l'école est conçue avec la conviction d'introduire un nouveau concept péda-

gogique qui est le suivant, je cite: "Les salles de classe s'organisent à l'image d'un petit appartement, chaque salle dispose d'un WC". Nous avons longuement réfléchi sur le concept et sommes arrivés à la conclusion que, malgré l'aspect pratique de pouvoir gérer un petit groupe d'enfants pour un seul WC, la pédagogie ne devrait jamais baisser les bras face à une difficulté.

Plus que jamais, l'école d'aujourd'hui doit transmettre le partage et le respect de l'espace commun. Son devoir est celui de "former une future génération de citoyens épanouis et responsables qui auront à cœur de transformer positivement la société qui les entoure" (Judith Grumbach).

En conclusion, le groupe des Verts invite le Conseil communal à réfléchir aux futurs projets et aux valeurs que les bâtiments scolaires doivent transmettre aux citoyens de demain.

Rapport du groupe de l'Union démocratique du Centre

Dupré Bernard (UDC). Le groupe UDC a pris connaissance avec l'attention voulue du Message qui nous est soumis ce soir au sujet du crédit d'ouvrage pour l'agrandissement de l'école primaire de la Vignettaz.

Après le vote du crédit d'étude le 19 septembre dernier, puis le vote du 29 mai dernier ouvrant un crédit pour des travaux préparatoires, nous nous prononçons ce soir pour la troisième, et vraisemblablement dernière fois, sur ce projet important pour la ville.

Beaucoup de remarques ont déjà été faites, en temps utile, sur ce projet, je ne vais pas trop m'y attarder. Quelques doutes ont été émis à l'époque sur l'opportunité d'agrandir encore la Vignettaz, donnant à cette école une taille probablement trop grande pour qu'élèves et enseignants puissent y évoluer dans des conditions agréables et sûres, plutôt que de construire une nouvelle école, à taille plus humaine. Ces éléments restent bien entendu toujours d'actualité et nous ne pouvons qu'encourager le Conseil communal à en tenir compte, non pas pour ce projet, car il n'est plus temps, mais pour des projets futurs, tant il est vrai que les écoles vont encore nous occuper passablement dans les années à venir.

Au moment de voter le crédit d'ouvrage, il n'est certainement plus l'heure de se pencher sur l'opportunité du projet, ni sur ses caractéristiques essentielles. Pour cette raison, le groupe UDC se contentera d'ajouter quelques remarques avant, bien entendu, d'accepter le Message de la même manière qu'il a accepté les deux premiers Messages relatifs à cet objet.

Le crédit d'étude portait sur un montant de 20 millions de francs, +/- 25%. Au printemps dernier, l'ardoise était montée à 24,7 millions de francs, +/- 15%. Ceci, pour s'adapter à des contraintes légales et techniques. Ceci est quelque peu surprenant, dans la mesure où ces contraintes ne sont pas nouvelles, et qu'elles auraient pu, ou dû, être intégrées directement dans le crédit d'étude. Aujourd'hui, le crédit d'ouvrage se monte à 25,2 millions de francs, +/- 10%, dont 19 millions de francs à la charge de la Commune. Le montant total de 25,2 millions de francs est donc effectivement, à peu de chose près, égal aux 20 millions de francs de départ + 25%. De manière générale, il nous semble que lorsqu'un projet est évalué à X millions "+/- 25%", on observe au final le plus souvent le "plus 25%" et très rarement le "moins 25%". C'est pour le moins curieux et cela tendrait à montrer que les projets sont trop souvent sous-évalués au départ.

Pour ce projet, et pour les projets futurs, nous insistons une fois de plus sur l'importance de travailler avec des entreprises locales, et avec des matériaux d'origine locale, à tout le moins à chaque fois que cela est possible et économiquement raisonnable. La proximité devrait à notre avis être prise en compte comme un critère à part entière dans les adjudications.

Pour terminer sur une note positive, notre parti demande depuis des années que Fribourg donne l'exemple en plaçant des panneaux solaires sur les toits de ses bâtiments publics. Nous nous réjouissons par conséquent de voir que la Ville prévoit d'installer des panneaux photovoltaïques sur le nouveau bâtiment de la Vignettaz; c'est un pas dans la bonne direction.

Ces remarques étant faites, c'est à l'unanimité que le groupe UDC acceptera ce crédit d'étude (sic) et qu'il vous recommande d'en faire autant.

Rapport du groupe Centre gauche-PCS

<u>Page Maurice</u> (CG-PCS). C'est effectivement la troisième fois que nous parlons de l'école de la Vignettaz. Nous avons déjà eu deux Messages, ainsi le troisième Message est effectivement suffisamment peaufiné pour qu'il n'y ait pas grand-chose à y redire et aussi suffisamment précis pour pouvoir affirmer que le risque de surprises est faible, contrairement à ce qu'expliquait M. S. Murith.

En fait, tant au niveau financier qu'au niveau de la construction elle-même, puisque Mme la Conseillère vient de nous dire que plus de 90% des offres sont aujourd'hui rentrées. Nous n'aurons donc finalement pas beaucoup de risques financiers, en tout cas à ce niveau-là ni de grosses surprises. Les dépassements sont expliqués et clairement justifiés et les modifications sont utiles pour la modification de ce projet initial. Cela nous satisfait tout à fait.

Quelques petites suggestions peut-être, surtout pour l'avenir. Il nous semblerait utile de pouvoir prévoir de faire formellement, et de manière sérieuse, un bilan après une année ou deux d'exploitation, de façon à examiner les petits défauts qui peuvent exister encore. Je pense par exemple aux questions d'éclairage, de chaleur, de rideaux, de décoration des classes, à ce genre de question-là, de sols et d'utilisation des WC intégrés dans les salles de classe. Je pense qu'il serait utile de faire une petite étude avec les utilisateurs, c'est-à-dire les enseignants et les élèves, pour tirer le bilan et avoir des éléments pour les prochaines constructions à venir.

L'aménagement de la cour de récréation nous satisfait. Je ne comprends pas tellement les remarques qui disent que ces jeux ne sont pas assez créatifs et qu'ils ne permettraient pas la créativité des enfants. Autant ne rien faire du tout et laisser. Une cour complètement vide, c'est aussi une possibilité, pourquoi pas? Peut-être qu'elle se justifierait aussi. Concernant l'aménagement, je pense que celui-là me paraît effectivement de bonne qualité. J'ai apprécié aussi - je dis cela en rigolant - la justification de la fontaine. Je ne suis pas certain qu'une fontaine résiste très longtemps dans une école, parce qu'une fontaine ça ne sert pas à permettre de faire l'expérimentation du sec et de l'humide, et du chaud et du froid, mais ça sert surtout à jeter les filles dedans (Rires).

Une petite question aussi concernant la question du préau du bâtiment 13. Le préau du bâtiment 13 a été démoli pour faire de la place et pour des questions de sécurité. Il ne sera pas reconstruit. Nous nous posons la question des abris. Dans cette cour, en cas de pluie, on nous dit que l'on pourra utiliser les couloirs. Ceci aussi serait une chose à vérifier dans la réalité des faits. Comment cela pourraitil se passer? La mobilité est aussi une question pour nous.

Aussi, nous sommes persuadés que l'immense majorité des enfants devraient pouvoir rejoindre cette école à pied, sans devoir être accompagné par leur parent. Cependant, nous nous posons quand même la question pour les enfants qui viendraient des quartiers du bas, de l'avenue du Midi, de la route de la Fonderie ou des Arsenaux. A-t-on réfléchi à cette question et quelles seraient les solutions pour le déplacement de ces enfants?

Sur la question des panneaux solaires, qui a aussi été évoquée, je n'y reviens pas plus que cela. Nous sommes satisfaits que la Ville investisse elle-même dans ces panneaux. Je crois que c'est une bonne chose, puisque la surface le permet et que le rendement pourra être intéressant. Comme les autres groupes, nous nous posons évidemment aussi la question du développement durable concernant ces panneaux, sur leur provenance, leur qualité, etc.

J'aimerais soulever un dernier point, celui des subventions. J'ai compris pourquoi les subventions n'étaient pas inscrites dans ce crédit, mais je solliciterais quand même les camarades députés, qui sont présents dans cette salle, d'y penser lorsqu'ils siégeront en tant que députés. N'y aurait-il pas moyen que la subvention de l'Etat soit un peu plus importante pour ces constructions, puisqu'elle est actuellement de l'ordre de 10% ? A mon avis, c'est vraiment une subvention trop faible pour les constructions scolaires. On devrait quand même pouvoir obtenir un peu plus de l'Etat qui, actuellement, a quand même assez d'argent.

Rapport du groupe libéral-radical

Bettin Christophe (PLR). Le groupe libéral-radical a étudié avec attention le Message n° 20 demandant un crédit d'ouvrage à hauteur de 19 millions de francs pour l'agrandissement de l'école primaire de la Vignettaz. Notre groupe partage les remarques de la Commission de l'édilité et de la Commission financière, Commissions dans lesquelles nous avons reçu des informations pertinentes et complètes justifiant l'actuelle demande et le dépassement prévu par rapport au Plan financier 2017-2021.

En soutenant le crédit d'étude et le crédit d'ouvrage pour les travaux préparatoires, nous avons toujours attiré l'attention du Conseil communal sur la maîtrise des coûts liés au projet. Avec un investissement global estimé à 25,2 millions de francs, 21,8 millions de francs après imputation des subventions estimées, le Conseil communal est resté dans le cadre budgétaire avec actuellement +4,5% de dépassement (ou d'ajustement, selon comment on voit les choses), soit 952'000 francs. Du point de vue de son financement, le groupe libéral-radical soutient le crédit d'ouvrage pour le présent investissement.

Concernant l'avancée du projet, le groupe libéral-radical constate avec enthousiasme que les travaux préparatoires ont pu être réalisés avant la rentrée scolaire 2017. Considérant la planification étroite du projet, nous espérons que les délais seront respectés sans devoir reporter certaines exécutions, notamment celles qui ont été ajoutées et que l'intégralité des travaux sera effectuée pour la rentrée 2019, et ceci sans faute.

Finalement, à titre personnel, je comprends la clause de besoin et l'urgence des investissements scolaires en Ville de Fribourg, cependant j'invite le Conseil communal à une réflexion approfondie et globale sur l'avenir des bâtiments scolaires existants, et pour certains, vieillissants, voire très vieillissants, ainsi que sur le futur des pavillons sur les différents sites, notamment celui encore agrandi cet été à la Vignettaz, et ceci avant la phase suivante, dite phase 2, de l'agrandissement du site discuté.

Le groupe libéral-radical dans son unanimité soutient ce crédit et remercie Mme N. Surchat Vial, Architecte de Ville, ainsi que Mme la Conseillère Burgener Woeffray, pour la qualité du document fourni.

Rapport du groupe socialiste

Kuhn Martin (PS). Le groupe socialiste a pris connaissance du Message, dont tout le monde connaît maintenant l'intitulé.

Le groupe tient avant tout à remercier le service pour le Message de bonne qualité, autant en français qu'en allemand. Nous le soulignons de plus en plus. Nous avons eu du plaisir à étudier les plans et les explications claires. Je ne vais pas revenir sur les dépassements prévus pour le crédit avec les différents éléments qui ont été clairement expliqués, ainsi que sur la volonté du Conseil communal de limiter ces augmentations de coûts en limitant ou en modifiant certains aspects du projet. Le projet est, pour le groupe, de bonne qualité. Nous avons apprécié la réalisation de salles de classe avec vestiaires et toilettes indépendantes. D'autres groupes n'ont pas forcément été du même avis. Cet aspect est important également pour que les élèves prennent possession de leur classe, se sentent bien chez eux, comme chez eux, dans leur classe. Le groupe socialiste a également apprécié la mise en place de cellules photovoltaïques, comme la majorité des personnes ici présentes. Il espère également que ce type d'installation se mette de plus en place sur les bâtiments publics. La mise en place de cellules photovoltaïques devrait se généraliser.

Notre groupe a également apprécié la qualité de la place de jeux. Beaucoup ont une certaine crainte quant à la place, au manque de développement ou d'éléments sur ces places de jeux. Pour nous, la présence de plusieurs thèmes, en plusieurs endroits du site, permettrait aux écoliers ou aux élèves de se déplacer, de se retrouver en différents lieux, de se répartir entre élèves, entre personnes. On aurait une bonne répartition sur le site. Notre groupe souhaiterait que ce type de place de jeux, qui est actuellement également en train d'être construite sur le site du Jura, se retrouve plus fréquemment dans les écoles et également en ville. Ce sont des places de jeux évolutives avec des thèmes bien développés, qui permettent aux enfants d'agir, de bouger. Ce ne sont pas des places de jeux sur catalogue, ce sont des places de jeux un peu plus poussées.

Nous avons également pris connaissance de la crainte de certaines personnes d'un site scolaire avec un grand nombre d'écoliers. L'école du Jura est également une école du même type avec beaucoup d'écoliers, de la 1H à la 8H, plus un DOSF avec approximativement 1'000 écoliers, si ce n'est pas plus. Les élèves n'y ont pas forcément plus de soucis qu'ailleurs. Je ne l'espère pas, vu que mes enfants sont là-bas! En tout cas, jusqu'à présent, je ne l'ai pas remarqué. Je pense que c'est également une réflexion à avoir sur un grand nombre d'écoliers, certes, mais également avec des âges différents qui peuvent se partager une information et différents éléments.

Nous avons également pris connaissance de l'aspect participatif des écoliers à la construction du bâtiment. Nous nous réjouissons du fait que l'école mette aussi des informations à disposition des écoliers. Malgré les nuisances qui sont apportées par les travaux, on amène les écoliers à prendre connaissance du chantier et des choses qui sont intéressantes pour eux et également qui leur permettront de s'approprier le bâtiment avant même la fin de sa construction.

En conclusion, notre groupe a accepté à l'unanimité de soutenir le crédit d'ouvrage.

Rugo Claudio (PA). Tout d'abord, je pense qu'il y a eu un petit lapsus du groupe UDC, qui a recommandé de voter un crédit d'étude, alors qu'il voulait dire "crédit d'ouvrage", parce que je pense que l'étude est déjà terminée.

En tant que Président du Parti des Artistes, j'aimerais nommer membre d'honneur, M. S. Murith, pour la longueur de son discours.

Origines italiennes, ressemblance morphologique, j'ai plusieurs autres points communs avec Coluche, dont ce dernier: plus on l'attaquait, plus il provoquait.

"Les yeux dans le guidon". C'est par cette formule magique et tragique que je résumerais la politique immobilière de ces dix dernières années relative au monde pédagogique des écoles primaires.

Qu'elle ne fût pas ma surprise de voir, ou plutôt de ne pas voir, le nom de la Conseillère communale, Mme Antoinette de Weck, dans les prises de parole pour défendre le Message n° 20; elle qui s'exprime avec aisance sur les sujets de politique nationale, tels que le nucléaire - heureusement, elle ne fût pas suivie par la majorité du peuple suisse -, ou les retraites PV2020 - minoritaire dans son propre Parti -, qui ne la concernera ni dans l'immédiat, ni tantôt, et ni plus tard, étant donné que nos élus communaux grèvent le budget de fonctionnement de la Ville de Fribourg de la somme avoisinant le million de francs annuel.

M. le Président, je reviens à nos moutons et dans l'enclos qui est le nôtre, le vôtre. Conduire en tandem tous ces projets ne fût point de tout repos. Comme je vous l'avais annoncé durant des mois, le copilote quitta le rallye, casque et casquettes en main, pour rejoindre le Service juridique de la Ville.

Je vais vous conter une petite anecdote qui concerne le crédit d'étude de l'école de la Vignettaz, accepté à l'unanimité: "Me rendant en train régulièrement à Lausanne, je croise ce matin-là une amie brésilienne qui parfait sa formation au CHUV en médecine de l'enfance. La discussion porte sur l'avancement des travaux de l'école, étant donné que son fils y cherchait ses repères en ce premier jour de classe. Pour faire bref, arrivé à Lausanne, je me dis que j'avais probablement eu tort de concorder avec l'ensemble du Conseil général quant au crédit d'étude".

Sur le plan technique

Tout n'est pas noir dans ce projet d'école. Le Parti des Artistes loue les qualités architecturales du projet. Un grand bravo à eux qui probablement ont dû tenir compte de moult paramètres afin de complaire aux instances dirigeantes des écoles. Oui, le bâtiment plaît dans l'esthétique et probablement dans la fonctionnalité. Mais c'est un projet d'aujourd'hui qui remplit les coches d'une vision passée. Lorsque je vois ces plans, rien ne me fait rêver; rêver à un programme pédagogique futur dont les suédois marquent déjà aujourd'hui des pas certains, des avancées que je ne perçois d'aucune manière à ce stade. Par exemple:

- pas de grandes pièces communes de vie; modulables; salle à manger;
- pas de pièce commune de goûter; tout est cloisonné au mètre près, jusque dans les urinoirs de 3m²;
- où a-t-on prévu la salle d'informatique, ou une petite salle de cinéma/atelier vidéo ou un atelier de peinture? Pas de salle de musique à proprement parler.

Les plans définissent l'école d'aujourd'hui, sans laisser de portes ouvertes, aucun outil modulable pour un futur visionnaire. Ce sont des pensées anciennes voire archaïques.

Je vous rassure: tout n'est pas noir, mais gris! Gris clair pour certains, gris foncé pour d'autres et "grigri" pour moi-même.

Le photovoltaïque, c'est bien; coupler avec le chauffage à distance, c'est les timides premiers pas du Conseil communal dans une direction juste, perspicace. Vous voyez, je fais des efforts!

L'isolation thermique du bâtiment constitue le principal paradoxe. Mme la Conseillère en charge du dossier nous spécifie que la façade de verre est coûteuse et l'on connaît l'intérêt des politiques marqué pour l'aspect financier on l'a entendu tout à l'heure. Pour ma part, je souligne la difficulté de joindre l'utile à l'agréable. La paroi et les cloisons de verre ont l'avantage de faire entrer la lumière par la grande porte, mais ne permettent pas que le bâtiment respire.

En définitive

Voter par tranches et à plusieurs reprises pour l'entassement des pavillons modulaires, ce fut additionner les frais qui devinrent des pertes sèches d'investissement dans un provisoire appelé à durer.

Voter pour l'école, c'est accepter que les espaces verts – sus un terrain de basketball – soient sacrifiés comme de coutume sur l'hôtel du toujours plus dense; a contrario des multiples motions de mes voisins martiens: les petits hommes verts.

Affirmer que c'est la seule solution possible au niveau des terrains constructibles fut encore mensonger. Le terrain jouxtant cette parcelle, soit celui où se trouvent les accueils extrascolaires, n'était-il point disponible? Et les terrains en friche de blueFACTORY ou de l'ancienne école dans le quartier calme de Gambach, propice au développement intellectuel? Les options existent, mais "les yeux dans le guidon", on ne voit que le kilométrage. Ici, on n'est pas à 30 à l'heure, mais cela se chiffre en une trentaine de millions.

Voter pour l'école, c'est accepter les crédits ouverts pour les consultations psychologiques à venir des jeunes enfants agglutinés, futurs candidats aux troubles du comportement. Aucune salle pour les psychomotriciennes.

Voter pour l'école en dur, c'est dur. Dur aussi la cohabitation durant dix-huit mois entre la concentration demandée pour l'apprentissage du langage et le bruit des machines! Probablement toute la scolarité des enfants qui ce mois se trouvent en 1ère Harmos sera entachée d'une cohabitation inéluctable. Nouvelles écoles construites en deux phases, plus la réfection ou dans le langage plus raffiné "mise aux normes" de l'ancienne école.

Oui, M. C. Schenker, confrère de droite, je concorde avec vous lorsque vous poussiez le cri du cœur au débat animé passé où vous proposiez des chemins de traverse, d'autres solutions. Pour les projets futurs, j'espère que votre appel sera entendu!

Grandiose! En date du 15 février 2016, le Conseil général votait in extremis, après avoir repoussé le crédit du Bourg, le crédit d'étude de 650'000 francs pour les trois cubes de l'école de la Neuveville,

contre l'avis de la Commission financière. Revirement de situation à la clé dans l'analyse des chiffres grâce au nouveau logiciel affecté au cercle scolaire et mise en berne du projet. Pour calembour, mise en "berne" à Fribourg! Pas un clou ne fut planté et je remercie chaleureusement Mme la Conseillère communale, A. Burgener Woeffray, pour ses vues concordantes.

Et dans ce projet-ci, le Conseil a voté le crédit d'étude le 19 septembre 2016, on s'active; de moderato, le tempo est passé à prestissimo. On fait fi du vote de ce parlement, de concerts avec les "journaleux", le "la" de la partition sonne faux, comme un faux départ. Dans l'empressement, le Conseil communal retrousse ses manches un peu trop vite en préparant le terrain en amont, sans tenir compte des risques de glissade démocratique.

Penser que les prises de position de nos prédécesseurs m'obligent s'avère erroné. À erreur passée, je ne suivrai pas les mots d'ordre et voterai en conséquence encore une fois "non". Les yeux dans le guidon!

Comme à son habitude, l'ensemble des parlementaires critique, critique et critique encore pour au final voter "oui". Je ne suis pas dupe: ce crédit de construction n° 20 devrait passer "comme une lettre à la poste"; nonobstant, il n'y a plus de poste à Beaumont.

Le Président. Nous avons pris note de vos remarques vis-à-vis de ce Message. Par contre, vos messages personnels envers de la Conseillère communale, Mme A. de Weck, ne sont pas de mise dans cette assemblée et je vous prierai dorénavant de châtier votre langage ou je devrai sévir.

Schenker Claude (DC/vI). Je constate qu'à l'ordre du jour de la présente séance figurent, en effet, les postulats n° 1, 2 et 4, mais pas le n° 3 que j'ai déposé en mai 2016 déjà, et qui a été transmis le 20 septembre 2016. Le Conseil communal sera donc en retard, comme cela a déjà été dit. La pratique veut que, dans un tel cas, l'auteur du postulat ou le Bureau soit informé des motifs d'un tel retard. Cela n'a pas été fait.

A chaque tranche du salami Vignettaz on me promet une réponse circonstanciée. Le Conseil communal m'a même dit initialement que cet examen d'un autre site ou d'une nouvelle filière avait déjà été fait. De plus, en juin dernier, oralement, il m'a dit qu'en effet, une nouvelle école serait idéale à Beauregard. Ce soir encore, comme depuis 18 mois, on me dit "réponse prochainement". Alors, vous imaginez bien que devoir voter 19 millions de francs ce soir, sans même voir à l'ordre du jour la réponse à ce postulat, m'irrite. J'ose dès lors prétendre à quelques explications et j'ose surtout, même si ça n'engage que moi, demander au Conseil communal d'oublier déjà l'idée de la deuxième étape sur ce même site.

<u>Pause</u>

La séance est interrompue à 21.16 heures. Elle reprend à 21.29 heures.

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. Tout d'abord je remercie tous les intervenants pour le retour quant à la qualité du Message. Je transmets ces remerciements à l'Architecte de Ville et à la Cheffe de projet, ici présentes dans cette salle. Je me permets de répondre par chapitre, et non pas individuellement aux personnes.

Marchés publics

Le Conseil communal a commencé à se pencher sur les questions des marchés publics. Les remarques de la Commission financière seront intégrées dans les futures réflexions. Le Conseil communal cherchera le bon milieu entre économie, développement durable et attribution à des entreprises locales, tout en respectant les règles des marchés publics. Concernant l'augmentation des coûts, le crédit d'étude a été, sur la base d'un projet ressortant d'un concours, évalué à +/- 25%. Aujourd'hui, nous sommes à +/- 10%. Il est donc vrai qu'il y a une légère augmentation ou un léger dépassement - je n'aime pas le mot dépassement, parce que le projet a été amélioré -, mais les améliorations ont apportées un coût. A chaque fois, la Commission de bâtisse et le Conseil communal ont approuvé ces différentes dépenses et améliorations.

La proposition de louer les abris de protection civile est une excellente remarque et nous allons l'évaluer. Néanmoins, il faut ajouter - vous l'avez lu dans les différents Messages - que cet abris PC sera partiellement occupé ou utilisé par la Ville de Fribourg pour l'archivage de ses dossiers.

Installation photovoltaïque

Il me semble que le Conseil communal a pu vous donner des explications satisfaisantes et des précisions par rapport aux différences qu'il y avait dans les communications lors des deux séances des Commissions de l'édilité et financière. Cette autoconsommation à 71% est un bon chiffre et nous allons, comme l'a proposé aussi M. M. Page, sûrement évaluer la rentabilité de cet investissement pour en tirer des leçons pour de futurs investissements. Oui, le Conseil communal entend installer d'autres installations photovoltaïques sur des toits de la Commune. Je ne peux pas vous citer aujourd'hui lesquels, mais l'intention est là et les études sont aussi en train de se faire.

Baies vitrées

Voici un élément très important de cette construction. Nous avons eu l'occasion de présenter à la Commission de l'édilité les solutions relatives aux baies vitrées. Nous avions le souci de trouver des solutions économiques. La première proposition que les architectes nous ont faite allait au-delà de ce qui avait été arrêté dans le devis général. Nous avons donc demandé aux architectes de trouver une solution plus économique, qui réponde totalement à cette question de protection contre le soleil et d'obscurcissement.

Espaces extérieurs

C'est un point qui déclenche, je pense, une discussion au sujet de l'utilisation de ces espaces. Nous avons sur le site de la Vignettaz - et je n'arrête pas de le répéter parce qu'il me semble que c'est important - sept espaces où les enfants peuvent se divertir et aller à la récréation, mais aussi sept espaces extérieurs où les familles du quartier peuvent venir, s'arrêter, et passer du temps. La place du milieu est une place mise à disposition, qui a été agencée selon le paradigme tel que je vous l'ai présenté tout à l'heure. Nous essayons vraiment, avec cette place-là comme avec les six autres, de favoriser le partage des activités. Les espaces extérieurs, ainsi que l'aménagement intérieur ont été élaborés avec les responsables d'établissements. Ceci permettra aux enfants d'entrer dans l'école avant que les classes ne commencent, afin qu'ils puissent s'approprier les espaces intérieurs s'ils le souhaitent. Ils le souhaiteront probablement plus quand il pleuvra.

Vous nous avez proposé, M. M. Page, de faire un bilan pour examiner les différents défauts que nous pourrions constater après la mise en service de cette construction. Sachez que nous le faisons pour chaque construction, mais c'est toujours "aus Fehlern lernt man", comme on dit en allemand. Nous intégrerons les éventuels défauts de conception aperçus jusque-là dans les futures constructions.

Questions de M. S. Murith, au nom du groupe DC/vl, concernant le PAD Friglâne

Il est vrai que dans le projet, nous avons toujours montré l'ouverture vers le parc Generali. De plus, lors du crédit d'ouvrage pour les travaux préparatoires, je vous avais annoncé que les négociations avec les investisseurs étaient en cours. Aujourd'hui, je peux vous faire la communication suivante: Nous avons reçu le 8 septembre 2017 le dossier complet du PAD et de la modification du Plan d'affectation des zones en vue de l'enquête publique. Le dossier comprend également un projet de convention tripartite engageant la Ville, le Consortium et Generali et une convention engageant la Ville et le Consortium.

Pour rappel, le périmètre du PAD est destiné aux activités artisanales à faible nuisance et compatibles avec ce milieu urbain, aux activités qui fournissent des services indirects, à l'habitation, à un espace vert ouvert au public, c'est-à-dire, ce parc Generali. Il faut préciser que les activités de Swisscom sur le site ont été abandonnées, du moins partiellement. Le développement du PAD Friglâne permettra donc d'accueillir 300 logements et 60 emplois. Deux conventions accompagnent le dossier. La première liant la Ville de Fribourg, Generali Assurances et le Consortium, définit la mise en place d'un parc public sur la parcelle de Generali et, pour cela, la démolition des garages et le déplacement d'une partie du stationnement dans le parking souterrain de Friglâne. Elle permet également de mettre en place les servitudes nécessaires au parc et au passage des usagers. La deuxième convention lie la Ville de Fribourg et le Consortium. Elle définit les contreparties sous forme de réalisations que le Consortium s'engage à réaliser. Ces contreparties comprennent le remplacement de 45 places de stationnement à supprimer sur la parcelle Generali, la démolition des garages et places de stationnement sur cette parcelle, l'organisation d'un concours de projets sous forme de mandat d'étude test, la conception et la réalisation d'un parc public, le réaménagement de la parcelle Generali non touchée par les travaux du parc, le réaménagement de la route de Beaumont et de la route de la Gruyère au droit du projet et l'étude de faisabilité en vue de l'agrandissement de l'école de la Vignettaz; étude, comme vous le savez, qui a déjà été réalisée. Quant au calendrier, le dossier doit maintenant être analysé par les différents Services communaux. Il sera ensuite validé par le Conseil communal, puis soumis à l'enquête publique. S'il n'y a pas d'oppositions, le dossier sera adopté par le Conseil communal, puis transmis à la DAEC pour examen final et pour approbation. Les constructions des immeubles seront finalement prévues pour 2020-2021. Comme prévu dans la planification scolaire, l'arrivée progressive des enfants provenant du nouveau quartier Friglâne à l'école de la Vignettaz se ferait de la manière suivante: le premier tiers en 2022, le deuxième tiers en 2024, et le dernier tiers en 2026.

J'aimerais passer la parole à ma collègue, Mme de Weck, afin qu'elle puisse vous donner des précisions sur le Plan de mobilité et la planification scolaire.

de Weck Antoinette, Directrice des Ecoles. On m'a posé des questions sur le Plan de mobilité scolaire. Je vous rappellerai que vous aviez accordé 30'000 francs au Budget 2016 pour qu'on développe la mobilité des enfants. Nous utilisons ces 30'000 francs à raison de 15'000 francs pour développer les lignes Pédibus et 15'000 francs pour des plans de mobilité. Le premier Plan de mobilité qui a été lancé, en 2016, a été celui de la Vignettaz. Nous avons donné le mandat à l'ATE, car il s'agit de la seule association qui offre cette prestation. Sous le pilotage de l'ATE, un groupe de travail comprenant les responsables d'établissements scolaires, des enseignant-e-s, le Conseil des parents et les collaborateurs des Services de la mobilité et des écoles, s'est mis au travail en juillet 2016.

En début de l'année 2017, des questionnaires ont été envoyés à tous les enfants, aux parents, aux enseignants et intéressés des accueils extrascolaires et des crèches. Le retour des questionnaires est

jugé, à plus de 80%, très positif et encourageant. Plus de 80% des parents ont répondu, ainsi que 50% des enseignants, ce qui est un taux de réponse assez important.

Au début juillet, le groupe de pilotage s'est réuni et l'ATE a présenté les résultats des questionnaires. M. Parpan allait justement me poser cette question. Aussi, je profite de la réponse que j'avais préparée pour vous dire qu'un fascicule a été édité. Le Secrétariat du Conseil général vous enverra un lien et vous pourrez consulter ce document.

Un premier constat réjouissant de toute cette action est que les enfants trouvent le chemin pour aller à l'école très positif. Les enfants ont, par contre, souvent considéré comme étant défavorables les interactions sociales, comme le fait d'être seul-e, les conflits entre les enfants ou avec d'autres usagers de la route ou simplement la peur du bruit, de la circulation ou des chiens.

Au moyen des questionnaires, les flux d'élèves du quartier ont été enregistrés et une carte des dangers élaborée. Les dix dangers ressentis, subjectivement les plus grands, ont été sélectionnés. Pendant l'été, l'ATE a examiné ces zones, en collaboration avec le BPA, dans le but de pouvoir présenter des recommandations pour ces zones de danger à la Commune. Ceci va être le cas en automne.

Dès le mois de novembre, l'ATE va poursuivre les mesures et va rester en fonction pour conseiller les mesures qui doivent être prises.

La conclusion du mandat consistera en une campagne d'information pour toute la population. Nous n'avons pas encore défini la forme de cette campagne. Le groupe de pilotage est convaincu qu'une bonne campagne d'information remerciera les personnes qui ont participé et les encouragera à collaborer dans d'autres domaines. Les informations seront publiées dans les deux langues et nous pourrons aussi proposer des mesures.

Concernant les places de parc, vous l'avez entendu, 15'000 francs sont dévoués au développement de lignes Pédibus. Le Conseil communal estime qu'il est vraiment favorable aux enfants de se déplacer à pieds et nous soutenons, avec ce montant, le développement de nouvelles zones. Je ne peux qu'encourager les parents à soutenir les lignes Pédibus en y prenant directement part. Créer des nouvelles places de parc au bord des écoles ne fait qu'accroître les problèmes. En effet, ce sont souvent les voitures qui font peur aux enfants, comme vous pourrez le lire dans le Plan de mobilité. Les autres parents ont peur de voir toutes les voitures. On a toujours peur qu'elles reculent et qu'elles ne voient pas un enfant. On pourrait imaginer un dépose-minute. Toutefois, il faudra voir lorsqu'on aura les mesures proposées par le Plan de mobilité. Ce sera le Plan de mobilité qui décidera. Nous ne pouvons qu'encourager les parents à accompagner leurs enfants, soit tout seuls, soit avec les lignes Pédibus.

Pour ce qui concerne le déplacement des enfants, j'ai entendu dire que ceux-ci risqueraient d'être trop longs. Sachez que, là aussi, il y a des normes et qu'il faut que le trajet soit de trois kilomètres pour qu'une Commune soit tenue de mettre en place un transport en commun pour les enfants. Si l'école de la Vignettaz, ou une autre école, devait accueillir des enfants très éloignés, à ce moment-là, nous devrions envisager un tel déplacement. Pour l'instant, il n'y pas d'école qui bénéficie d'un transport en commun, sauf Bourguillon qui est une exception historique.

Pour la planification, il y a un outil de planification qui a été mis en place. Je tiens à souligner, - puisqu'on m'a fait une remarque sur la transversalité qui n'existerait pas,- qu'il y a un très grande transversalité qui existe entre les Directions de l'Edilité, des Ecoles et des Finances. Cet outil de pla-

nification permet de tenir compte non seulement des naissances, mais aussi d'avoir permis de faire une moyenne sur dix ans. On tient compte aussi d'un facteur démographique et des classes hors pot commun, puisque vous savez que la Ville finance des classes hors pot commun, ainsi que des enfants en intégration. Vous avez les chiffres en pages 5 et 6 qui prouvent bien que ces deux filières sont plus que nécessaires.

Au sujet du thème de la troisième filière, j'aimerais m'adresser à M. C. Schenker. Je comprends les soucis d'un père de famille, ayant été moi-même mère de famille. On aimerait toujours le mieux pour ses enfants. Nous avons fait cette école, donc je ne vais pas pouvoir vous dire que nous n'avons pas réduit la grandeur de la cour. Il est sûr que la cour est plus petite, mais je tiens à rappeler qu'il y aura des installations dans cette cour de récréation et, pour rassurer M. Abate, nous n'allons pas poser des installations strictes qui empêchent la fantaisie des enfants. Au contraire, nous avons renoncé à toutes installations telles qu'on peut les voir - c'est un peu triste - au Schoenberg, où vous avez une balançoire pour 300 enfants. Il n'y aura pas de balançoire ou d'installation qui ne puisse servir qu'à un enfant. Au contraire, les installations vont favoriser l'interaction entre les enfants. Pour l'instant, - Mme A. Burgener Woeffray l'a dit -, la place est suffisante. La question se posera lorsqu'on devra faire le futur volet, si les courbes démographiques se précisent.

Je tiens à m'excuser puisque nous n'avons pas encore répondu à votre postulat. Nous aurions dû vous annoncer qu'il y aura du retard, cela aurait dû être fait pour respecter les formes. Il y a une réflexion qui est en train d'être menée au sein du Conseil communal, mais il est encore trop tôt pour vous en parler. Il serait inutile de vous dire des choses, qui finalement ne se réaliseront pas. Laisseznous encore un peu de temps. Si nous répondons à votre postulat en trois lignes, en disant que nous ne savons pas encore ce que nous allons faire, ça ne vous contentera pas. Personnellement, je préfère vous répondre lorsque nous aurons un projet précis, qui pourra vous dire dans quelle direction nous allons.

Examen de détail

L'entrée en matière n'étant pas combattue et aucune demande de renvoi n'étant présentée, il est immédiatement procédé à l'examen de détail du projet d'arrêté concernant le Message n° 20.

Article premier

Pas d'observations. Adopté.

Article 2

Pas d'observations. Adopté.

Article 3

Pas d'observations. Adopté.

Titre et considérants

Pas d'observations. Adoptés.

Vote d'ensemble

Le Conseil général adopte, par 62 voix contre 1 et 2 abstentions, l'arrêté ci-après:

"Le Conseil général de la Ville de Fribourg

Vu:

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981:
- le Message du Conseil communal n° 20, du 11 juillet 2017;
- le Rapport de la Commission financière;
- le Rapport de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures,

Arrête:

Article premier

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de 19 millions de francs pour la réalisation de l'agrandissement de l'école primaire de la Vignettaz à Fribourg.

Article 2

Cet investissement sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.

Article 3

La présente décision est sujette à referendum, conformément à l'article 52 de la loi sur les communes et à l'article 23 du règlement d'exécution de ladite loi.

Fribourg, le 19 septembre 2017

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président:

Le Secrétaire de Ville adjoint:

Pierre-Alain Perritaz

Mathieu Maridor"

Ont voté Oui: 62 Abate Vincenzo (Verts), Aebischer David (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC-vl), Ayer Caroline (PS), Bettin Christophe (PLR), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (DC-vl), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC-vl), Collaud Oliver (Verts), de Reyff Charles (DC-vl), Dupré Bernard (UDC), Eltschinger-Bassil Rana (PS), Fasel Blaise (DC-vl), Feyer Jean-François (DC-vl), Gander Daniel (UDC), Gapany Joël (DC-vl), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Hemmer Benoît (DC-vl), Ingold François (Verts), Jelk Guy-Noël (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (DC-vl), Krienbühl David (PLR), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (DC-vl), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Menétrey Fabienne (Verts), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Murith Simon (DC-vl), Odermatt Tina (PS), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Perrin Mathieu (UDC), Perritaz Pierre-Alain (PS), Pfister Vincent (CG-PCS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (DC-vl), Ragusa Francesco (Verts), Rey-Baeris-wyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Sacerdoti Alexandre (DC-vl), Schenker Claude (DC-vl), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Uldry José (UDC), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

| A | voté | Non: | 1 | Rugo | Claud | lio | (PA) | ļ |
|---|------|------|---|------|-------|-----|------|---|
| | | | | | | | | |

Se sont abstenus: 2 Fessler Raphaël (DC-vI), Métrailler Jean-Jacques (MLI)

N'ont pas voté: 4 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Giller Christophe (UDC), Kuhn Martin (PS), Stevan Nicolas (PS)

9. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 183 de Mmes et MM. Christoph Allenspach, Andrea Burgener Woeffray, Lise-Marie Graden (PS), Pierre-Olivier Nobs (CG-PCS) et François Ingold (Verts) lui demandant un Plan directeur des mesures de la Ville de Fribourg en faveur du climat

cf. annexe.

Allenspach Christoph (PS). Des cinq cosignataires du postulat, trois siègent encore au Conseil général et deux autres sont membres du Conseil communal. Ils ont eu la chance de traiter leur postulat et je pense qu'ils ont été très motivés. Je remercie le Conseil communal pour ce rapport très complet. Il nous donne un état des mesures en faveur du climat dans les différents domaines, il indique les prochaines étapes à suivre et propose une perspective pour la politique communale pour les années à venir.

Mais, bien entendu, un rapport ne concrétise pas encore cette politique efficace que le Conseil communal envisage. La liste des choses à faire est beaucoup plus importante que la liste des acquis. Il y a des perspectives très ambitieuses, si on prend, par exemple, l'objectif d'atteindre, dans le domaine de l'énergie, le but de la société de 2000 Watts. Nous apprécions également l'engagement de certaines personnes dans cette nouvelle section, qui traite le développement durable, etc. Avec les mesures qui sont annoncées aujourd'hui, nous avançons dans le Plan directeur. Je crois, tout comme mes collègues, que ces mesures devraient être prioritaires durant cette législature, la suivante et audelà. En effet, adopter une autre perspective politique ne se fait pas d'un jour à l'autre, étant donné qu'elle était lacunaire depuis des décennies, non seulement à Fribourg, mais finalement un peu partout. De plus, j'espère que bien au-delà du Conseil communal, les membres du Conseil général, les citoyens-nes, qui seront sollicités à ce sujet se sentent également responsables. Pour le moment, nous suggérons qu'un extrait du Rapport soit publié dans le "1700". Par la suite, les démarches entreprises pourraient être régulièrement expliquées aux citoyens-nes de notre ville et au-delà. Il y a aussi des gens qui travaillent en ville de Fribourg, qui viennent y travailler, et qui sont très concernés. Pour le moment, je vous remercie vivement pour ce Rapport.

| Le | postulat n° | 183 | est | ainsi | liquidé. |
|----|-------------|-----|-----|-------|----------|
|----|-------------|-----|-----|-------|----------|

10. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 184 de Mmes et MM. Marine Jordan (PS), Elena Strozzi (Verts) repris par Julien Vuilleumier (Verts), Raphaël Casazza (PLR) et Raphaël Fessler (DC/vI) lui demandant d'étudier la possibilité d'entreprendre les démarches lui permettant d'obtenir la distinction "Fair Trade Town"

cf. annexe.

Le postulat n° 184 est ainsi liquidé.

naux

Casazza Raphaël (PLR). Oui, les postulants sont ravis et remercient le Conseil communal pour sa décision d'obtenir le label "Fair Trade Town". Quand on parle de commerce équitable, on pense souvent aux bananes ou au café, par exemple, provenant des pays du sud, où il est parfaitement légitime que les producteurs soient rétribués à un salaire qui leur permet de vivre dignement, ainsi que leur famille, et dans des conditions respectueuses de l'environnement. Ceci diminue ainsi la probabilité de devoir migrer pour des raisons uniquement économiques. Cela dit, je lis aussi avec intérêt que le Conseil communal s'engage à "vouloir maintenir et renforcer sa position de Ville durable". Or, que cela signifie-t-il? Il s'agit aussi de promouvoir d'innombrables produits locaux, souvent d'excellente qualité, qui sont produits par nos agriculteurs et nos artisans, et en les rétribuant correctement. On pourrait même ajouter les prestataires de services locaux, comme par exemple des ingénieurs ou des architectes. De plus, nous pouvons aussi nous interroger sur le tourisme d'achat transfrontalier ou transcantonal avec un commerce équitable local, c'est-à-dire global et local. La collectivité, par exemple avec des horaires d'ouverture sensiblement adaptés le samedi, et les individus peuvent avoir une influence positive en exerçant leur part de responsabilité lors de leurs achats.

| 11. | Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 185 de M. Jérôme Hayoz (PS) lui demandant d'étudier les conséquences de l'Accord sur le commerce des ser |
|-----|--|

M. Jérôme Hayoz étant excusé, le traitement du Rapport final au sujet du postulat n° 185 est reporté à une prochaine séance.

vices (ACS) (en anglais Trade in Services Agreement, TiSA) pour les services commu-

12. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 186 de Mmes et MM. Bernhard Altermatt (DC/vI), Marc-David Henninger (PS), Marie-Gertrude Morel-Neuhaus (PLR), Gisela Kilde (DC/vI) et Yolande Peisl-Gaillet (Verts) lui demandant d'étudier selon quelles modalités l'organisation d'un enseignement bilingue peut être introduit dans les écoles de la ville

cf. annexe.

de Weck Antoinette, Directrice des Ecoles.

En lien avec le Rapport final, je tiens à préciser que je suis intervenue deux fois auprès de la DICS pour mettre en place ces classes bilingues. Pour l'instant, c'est la DICS qui est en charge et qui gère ce projet. J'entends poursuivre le dialogue auprès de la DICS et de revenir pour savoir où ils en sont, où en est le projet avec les inspecteurs.

Altermatt Bernhard (DC/vI). Als Mitinitiant des Postulats Nr. 186 bedanke ich mich zuerst einmal beim Gemeinderat für seine Antwort. Wir schätzen es, dass der Gemeinderat sich mit der Frage des zweisprachigen Unterrichts und zweisprachiger Klassen in der Stadt auseinander zu setzen beginnt. Sie hören es aus meiner zurückhaltenden Einleitung, ich bin nach der Lektüre der Antwort auf unser Postulat nur sehr begrenzt zufrieden gestellt. Dieselbe leise Enttäuschung habe ich auch aus Rückmeldungen von Miteinreichenden und Mitunterzeichnenden herausgehört.

Je me permets donc d'exprimer cette déception, qui ne doit à mon avis pas rester silencieuse. Mmes et MM. Ce postulat a été déposé le 15 décembre 2015, à savoir, il y a près de deux ans. Il a ensuite été transmis le 19 septembre 2016 par une majorité quasi unanime sur un score de 65 votes favorables et une abstention. Ce qui me tient plus encore à cœur, c'est que le postulat contenait une série de questions à étudier. Je cite: quel modèle d'enseignement serait le plus propice à être mis en œuvre dans les écoles de la Ville. So im Titel oder auf deutsch in den Ausführungen: welche Modalitäten kommen für die Stadt Freiburg zur Einführung des zweisprachigen Unterrichts auf der Stufe der obligatorischen Schule in Frage? Welche Voraussetzungen müssen geschaffen werden um ein entsprechendes Projekt möglichst rasch zu realisieren?

A la lecture du Rapport, je me rends compte que l'étude demandée au Conseil communal n'a pas répondu à ces questions et je m'interroge pourquoi. Est-ce parce que dans la liste des postulats déposés et transmis sur Internet, la copie du postulat est curieusement absente et qu'elle ne serait peut-être pas parvenue au Service compétent? Dans le Programme de législature, le Conseil communal nous explique à la page première que la Ville de Fribourg "doit affirmer sa position de Ville-pont entre les deux principales communautés linguistiques du pays". Comment mieux faire cela si ce n'est en instaurant enfin des classes ou un enseignement bilingues dans nos écoles? Le but affirmé dans le Programme de législature ne serait-il pas partagé par tous les membres du Conseil communal? La presse quotidienne, élément toujours plus indispensable de notre démocratie, nous apprend et vous apprend, Mmes et MM. les membres du Conseil communal, par la voix du Directeur de l'Instruction publique, que le Canton ne fait qu'attendre que la Ville lui soumette un projet de classes ou d'enseignement bilingues pour l'examiner et aider à sa mise en œuvre. Dixit le Conseiller d'Etat M. Jean-Pierre Siegen "Sobald die Stadt ein konkretes Konzept einer Schule vorlegt, schauen wir uns das an und werden es bewilligen wenn es pädagogisch vertretbar ist".

Ich möchte eigentlich gar nicht darauf eingehen, dass im Bericht des Gemeinderates genau das Gegenteil zu lesen ist. Dort wird nämlich die Verantwortung einseitig und vollständig dem Kanton zugewiesen. Die Stadt könne in Sachen zweisprachiger Klassen nichts unternehmen, da die kantonalen Behörden bisher nicht vorwärts machen wollten. Dieses unwürdige Spiel des Abschiebens von Verantwortung scheint mir hier nicht länger der Rede wert. Dies umso weniger als uns der Gemeinderat deutlich signalisiert hat, dass er sich erstens über das Bieler Schulmodell hat informieren lassen und zweitens, dass er sich über die Initiative in Murten an der Orientierungsschule des Seebezirks im Bild ist und, dass er bei der kantonalen Erziehungsdirektion vorstellig geworden ist um eine zuständige Arbeitsgruppe zu bilden.

Meine Damen und Herren, da scheinbar der Kanton nur darauf wartet, von der Stadt mit einem entsprechenden Projekt bedient zu werden und weil die in unserem Postulat zum Studium eingebrachten Fragen nicht beantwortet worden sind, werde ich mir erlauben, heute gleich ein weiteres Postulat nachzureichen mit folgendem Titel: "Postulats demandant au Conseil communal d'étudier et de transmettre à la DICS un projet d'enseignement ou de classes bilingues". Celles et ceux qui voudront le cosigner sont cordialement invités à le faire. Je me garderai bien d'y poser les questions qui ont déjà trouvé réponse dans le Rapport du Conseil communal, mais je me permettrai de reposer celles qui sont restées orphelines à ce jour. Mmes et MM., ne laissons pas le bilinguisme scolaire orphelin dans cette ville.

| Le | postulat | n° | 186 | est | ainsi | lia | uidé. |
|----|----------|----|-----|-----|--------|-----|-------|
| | postaiat | | 100 | CJU | alliol | 114 | uiuc. |

13. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 188 de MM. François Ingold et Rainer Weibel (Verts) lui demandant l'élaboration d'un Plan de mobilité pour le quartier du Bourg

cf. annexe.

Ingold François (Verts). Je tiens tout d'abord à remercier les auteurs de la réponse très circonstanciée à ce postulat n° 188. Je retiens deux choses dont l'une concerne le Canton.

Premièrement, avec moins de pommade que dans le présent Message, je pourrais dire qu'il devient scandaleux que le Canton continue sa politique incohérente, passéiste et nihiliste en matière de mobilité et à ne pas jouer le jeu des efforts menés dans ce quartier historique par la Ville et ses habitants. Non seulement le Canton ne paie pas d'impôt sur ses biens immobiliers en ville, ce qui montre la valeur qu'elle donne à notre patrimoine et aux services qu'offre la ville, mais en plus, le Canton se moque pertinemment des attentes et du besoin de ses hôtes. C'est, selon moi, un manque de savoir—vivre persistant et crasse qui montre bien que, sur certains sujets, le Canton traite la Ville qui lui a donné naissance, à peine mieux qu'un vassal.

Deuxièmement, - c'est plutôt positif, je pense que j'ai été habité par notre ancien collègue qui aurait dit "Gottfried Stutz" -, je désire répéter aux oreilles de tout le monde, de toutes et tous, et pour que

cela reste dans les mémoires, la conclusion du présent Rapport qui affirme, je cite: "Il reste par contre nécessaire de continuer à améliorer l'attractivité du secteur en matière de mobilité via les leviers suivants:

- l'offre en transports publics;
- l'offre en car-sharing;
- le stationnement en ouvrage;
- la mobilité douce; il suffit de se rendre une fois à vélo au marché pour comprendre que c'est une aventure hollandaise;
- l'accessibilité à l'ensemble du quartier, y compris pour les visiteurs-clients."

| | Le | postulat r | ո° 188 | est | ainsi | liquidé |
|--|----|------------|--------|-----|-------|---------|
|--|----|------------|--------|-----|-------|---------|

14. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 1 de Mmes et M. Marine Jordan, Pius Odermatt et Elisabeth Reber Jung, repris par Tina Odermatt, (PS) lui demandant une étude en vue de l'interdiction totale de l'usage du glyphosate en ville de Fribourg

Le Président. J'informe l'assemblée que Mme Jordan étant excusée et que Mme et M. Reber Jung et Odermatt n'étant plus membres de ce Conseil, ce postulat a été repris par leur collègue de parti, Mme Tina Odermat.

cf. annexe.

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité.

Concernant le Rapport final j'ajoute que le secteur Parcs et promenades utilise 5 litres de glyphosate par an, en particulier pour lutter contre la renouée japonaise.

Odermatt Tina (PS). Au nom des signataires, je remercie le Conseil communal pour sa réponse et ses explications au postulat demandant l'interdiction de glyphosate dans les parcs et jardins de la ville. Nous ne sommes cependant que partiellement satisfaits de cette réponse. Nous ne sentons pas de volonté, ni même de plan qui renoncerait à cet herbicide très controversé dans le monde scientifique et auprès des consommateurs.

A mon sens, la réponse du Conseil communal est contradictoire quant à l'utilisation de ce produit. En effet, il serait utilisé d'une part de manière préventive. Je cite: "Les désherbants sont utilisés uniquement pour l'élimination d'herbes indésirables avant la plantation de nouvelles surfaces telles que plantations de végétaux, massifs de plantes vivaces, et l'aménagement de nouveaux gazons".

D'autre part, le Conseil communal affirme se servir du glyphosate en cas de résistance après analyse du traitement pour combattre les plantes invasives. De plus, le Conseil communal se targue d'avoir le label "ma-commune-zero-pesticide.ch". Une plateforme qui préconise la lutte biologique intégrée

donc sans pesticide chimique! Je suis un peu perdue: quelle information sur la pratique correspond à la réalité?

Pour rappel:

- le glyphosate est répertorié par l'organisation mondiale de santé (OMS) comme probablement cancérigène;
- des résidus de glyphosate sont régulièrement trouvés dans les aliments;
- après une décision de report de l'UE en 2016, les Etats-membres voteront prochainement sur le renouvellement de l'autorisation de sa commercialisation;
- il est aussi avéré que Monsanto, le plus grand fabricant de glyphosate au monde fait pression sur des scientifiques dans la recherche sur le cancer et sur les administrations publiques.

Pour ces raisons, nous attendons du Conseil communal qu'il s'engage à renoncer à l'utilisation de cet herbicide sans attendre les interdictions formelles. D'autres villes comme Lausanne et Genève ont déjà pris des mesures en ce sens.

Renoncer à l'utilisation de glyphosate ne répondrait pas seulement aux inquiétudes sanitaires et environnementales que partagent beaucoup de gens. Ce serait surtout un signal fort pour les Parcs et promenades, proches de la nature.

| 15 . | Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 2 de M. François Ingold |
|-------------|--|
| | (Verts) lui demandant d'étudier la pertinence de l'introduction, dès l'entrée en vi- |

gueur de la RIE III, d'un taux d'imposition communal unique pour les personnes mo-

cf. annexe.

Le postulat n° 1 est ainsi liquidé.

Ingold François (Verts). Je suis presque satisfait. Tout d'abord, je tiens à remercier sincèrement l'auteur de ces lignes, qui a fait preuve d'une belle omniscience en matière fiscale. Je suis content de voir la rigueur théorique avec laquelle ce postulat a été traité.

Je comprends que nous avons entamé un processus délicat et périlleux vers la fusion du Très Grand Fribourg et je comprends pleinement qu'il serait contre-productif d'entamer trop de démarches.

J'aurais apprécié néanmoins que davantage de discussions soient entamées avec les Communes à ce sujet, mais je suis sûr que ce n'est que partie remise.

| Le postulat n° 2 est ainsi liquidé. | |
|-------------------------------------|--|
| | |

rales dans les communes du Grand Fribourg

16. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 4 de M. Claudio Rugo (PA) lui demandant une étude sur la nomination d'une personne distincte chargée des problèmes liés au "mobbing" pour l'ensemble des employés communaux, indépendamment du type de contrat de travail (CDD-CDI); subsidiairement une redéfinition du cahier des charges du Chef de service des relations humaines

cf. annexe.

Rugo Claudio (PA). Mandater des retraités pour re-traiter un sujet aussi sensible que le "Mobbing" prouve, si besoin est, du sérieux avec lequel le Conseil communal traitait jusqu'alors ces affaires-là! Pour moi, le Rapport final démontre qu'à ce jour, les autorités de la Ville de Fribourg "cafouillent" avec le verbe et avec les mots aussi.

Ce thème est d'actualité et j'invite à mes frais les cinq Conseillers communaux, accompagnés du Chef des Relations humaines, à visionner le film "Burning Out" de Jérôme Le Maire, actuellement dans les salles.

Procès-verbal n° 4b. En séance du Conseil général, M. Thierry Steiert, Syndic, nous disait "Le Conseil communal considère que ce postulat enfonce en quelque sorte des portes ouvertes, puisque nous avons d'ores et déjà un mandat externe avec une entreprise spécialisée dans le domaine du 'mobbing'". Une entreprise ou une personne sont deux choses différentes à mes yeux.

Voici deux questions précises que j'ai posées à trois reprises et qui restent ouvertes:

- 1. Quel est le nom de l'entreprise mandatée par le Conseil répondant avant débat pour "couper l'herbe sous les pieds" et le souffle politique du Parti des Artistes nouvellement créé?
- 2. À quelle date le Conseil communal a-t-il pris cette décision? Pouvez-vous m'envoyer une copie du procès-verbal de ladite séance?

Je veux faire taire des rumeurs rapportées par des membres du Bureau, que j'appellerai X, afin de protéger mes sources. Il est numériquement faux de dire que le Parti des Artistes est immanquablement contre les projets présentés par le Conseil communal. Nous avons soutenu maintes fois les objets présentés par le biais de ses divers Messages. Alors que sur trois objets présentés par le Parti des Artistes, tous ont été combattus par le Conseil communal, avec à chaque fois, la prise de parole de M. le Syndic. Non content de briller aussi dans ce Parlement, le Conseil communal a donné plein pouvoir à ses sbires et juristes pour, une fois encore, venir contredire les prises de position du Parti des Artistes, ainsi dans les deux recours déposés à la Préfecture de la Sarine – qui n'ont rien à voir d'ailleurs avec le mobbing, car ça, c'est un autre sujet.

Je sauterai ce passage pour complaire au Président, qui me demande de ne pas interpeller, je fais aussi un effort. Ceci étant clarifié – je n'ai pas pu le clarifier entièrement – le Parti des Artistes est encore et toujours confiant dans la justice, comme il aimerait aussi l'être dans son Conseil communal et dans chaque Conseiller-ère général-e, ceci afin de faire entendre une voie juste, équitable et démocratique.

Démocratie ou dictature?

La démocratie, lorsqu'elle sert uniquement les valeurs financières et les profits d'un nombre restreint de bénéficiaires, est simplement une dictature: la dictature de l'argent. Vivons-nous dans le meilleur des mondes voltairien quand l'individu est frappé dans sa chair, dans sa propre identité? Quelle réponse apporte le Conseil communal en tant qu'entité patronale, lorsque l'un de ses employés se pose mille questions et que son état psychique se détériore? L'ayant vécu à titre personnel, je peux vous confirmer que la réponse est: nada.

Par ailleurs, faire croire que c'est un problème uniquement du postulant est tout aussi calomnieux et diffamatoire. 4 milliards, c'est le montant lié au stress au travail en Suisse. Malheureusement pour ma comptabilité et les finances communales, cela ne correspond pas à mon salaire!

La rhétorique du pire et la langue de bois font légion dans l'armée des petits soldats politiques, et ironiquement afin de garder mon siège - qui fut jadis déplacé - je suis très très satisfait de ce Rapport déposé dans les termes légaux, au jour près, et félicite toutes les forces vives qui œuvrent jour après jour au bien-être de l'individu et non du seul contribuable, pour l'épanouissement dans le cadre professionnel de chaque employé, communal *in casu*.

Le postulat n° 4 est ainsi liquidé.

Motion d'ordre

Moussa Elias (PS). Je dépose une motion d'ordre pour terminer les débats, non seulement ce soir, mais également demain. Une motion d'ordre dans le sens où la séance du Conseil général de septembre est terminée. La transmission des postulats sera reportée à la prochaine séance. En effet, il ne me semble pas opportun d'avoir juste une séance demain soir, qui durerait peut-être 3/4 d'heure, avec les jetons de présence, uniquement pour la transmission des postulats. Ma motion d'ordre est d'arrêter la séance ce soir, de ne pas avoir de séance de relevée demain et de reprendre les débats lors de la prochaine séance, en octobre.

Page Maurice (CG-PCS). Je suis désolé de contredire mon collègue M. Moussa, mais je crois qu'étant donné qu'il reste quand même relativement peu de points, nous pouvons faire l'effort de terminer ce soir au moins la transmission des postulats et la réponse aux questions. Il ne me semble pas que cela doive excéder 1/2 heure. Il me paraît possible dès lors de continuer. Nous aurons ainsi un ordre du jour net et propre la prochaine fois.

<u>Vote</u>

La motion d'ordre de M. Elias Moussa demandant de passer directement aux "Divers" et de renvoyer les points 17 et 18 à la séance du mois d'octobre 2017 est acceptée par 46 voix contre 15 et 5 abstentions.

Ont voté Oui: 46 Abate Vincenzo (Verts), Allenspach Christoph (PS), Ayer Caroline (PS), Bettin Christophe (PLR), Bourgarel Gilles (Verts), Bugnon Marc (DC-vl), de Reyff Charles (DC-vl), Dupré Bernard (UDC), Eltschinger-Bassil Rana (PS), Feyer Jean-François (DC-vl), Gander Daniel (UDC), Gex Jean-Noël (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Ingold François (Verts), Jelk Guy-Noël (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kuhn Martin (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (DC-vl), Margal-han-Ferrat Corinne (PS), Menétrey Fabienne (Verts), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Odermatt Tina (PS), Perrin Mathieu (UDC), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (DC-vl), Ragusa Francesco (Verts), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria

(PS), Sacerdoti Alexandre (DC-vI), Schenker Claude (DC-vI), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Uldry José (UDC), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Wicht Pascal (UDC)

Ont voté Non: 15 Aebischer David (PLR), Altermatt Bernhard (DC-vl), Bourrier Hervé (PS), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC-vl), Fasel Blaise (DC-vl), Fessler Raphaël (DC-vl), Gapany Joël (DC-vl), Gex Océane (PLR), Kilde Gisela (DC-vl), Krienbühl David (PLR), Murith Simon (DC-vl), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Rugo Claudio (PA), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Se sont abstenus: 5 Collaud Oliver (Verts), Grandjean Alexandre (PS), Hemmer Benoît (DC-vI), Liaudat Geneviève (PS), Pfister Vincent (CG-PCS)

N'ont pas voté: 3 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Casazza Raphaël (PLR), Stevan Nicolas (PS)

19. Divers

A. Nouveaux postulats

- n° 51 de Mmes et MM. Simon Murith (DC/vI), Vincenzo Abate (Verts), Mario Parpan (CG-PCS), Marie-Gertrude Morel-Neuhaus (PLR) demandant au Conseil communal d'étudier l'élaboration d'une politique efficace de lutte contre le gaspillage alimentaire en ville de Fribourg

Simon Murith (DC/vI).

Développement du postulat

Le gaspillage alimentaire est une réalité regrettable. En Suisse, environ un tiers des aliments produits ou importés, soit 2,3 millions de tonnes, finit à la poubelle, parfois sans même avoir été déballés; plus de la moitié des légumes et du pain ne sont jamais consommés. Si ce gaspillage se trouve à tous les stades de la chaîne alimentaire, de la production à la consommation, en passant par la transformation, le gros du phénomène se passe dans les ménages (env. 45%)¹, ceci pour de multiples raisons². Pendant que ces aliments sont gaspillés, de même que les ressources à la base de leur production et leur achat (en moyenne, pour un ménage de quatre personne, le gaspillage alimentaire correspond à 2'000 francs/an), des personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté et dépendent de l'aide alimentaire d'œuvres de charité, comme par exemple les magasins Caritas. Et que dire des denrées qui parcourent des milliers de kilomètres pour arriver dans nos rayons et finir à la poubelle?

Face à ce problème éthique, social, économique et environnemental, le Conseil fédéral a intégré le gaspillage alimentaire parmi 27 mesures dans son plan d'action *Economie verte*, adopté en 2013. Ce plan mise sur un dialogue élargi avec tous les acteurs des divers échelons de la filière alimentaire et des organisations intéressées. Ce dialogue place les autorités dans un rôle de coordination et de soutien, lequel a débouché sur deux guides, l'un destiné à l'industrie alimentaire et au commerce de

4

Toutes les informations chiffrées sont disponibles sur www.foodwaste.ch. Pour les recherches en Suisse, voir également: João ALMEIDA, Food losses and food waste: a quantitative assessment for Switzerland, Basel Universität, 2011; Claudio BERETTA, Quantifying food losses and the potential for reduction in Switzerland, Eidgenössische Technische Hochschule Zürich, 2012.

Actions dans les supermarchés, propension à acheter trop, augmentation du nombre de repas hors domicile, prix bas, distance entre le consommateur et le producteur.

détail concernant le datage des denrées alimentaires et l'autre destiné aux producteurs et commerce de détail concernant la transmission des denrées alimentaires aux organisations d'entraide¹. A ce stade, aucun objectif n'est fixé et aucune mesure contraignante n'est prévue, contrairement à ce qui se passe dans d'autres pays européens².

Des initiatives citoyennes sont également nées ici et là. Ainsi, plusieurs projets ont vu le jour à Fribourg, parmi lesquels l'ouverture d'un Äss-Bar pendant l'été 2016 (vente de produits "frisch von gestern"), l'organisation de soupers populaires à la Coutellerie uniquement à base d'aliments récupérés ou encore la création de FRÜTILE (vente de confitures à base de fruits invendus ou jugés difformes).

Nous saluons ces initiatives, mais elles ne peuvent suffire à régler le problème du gaspillage alimentaire. La Ville de Fribourg peut et doit également jouer un rôle primordial dans ce domaine. Malheureusement, le Programme de législature ainsi que le Rapport de gestion restent muets à ce sujet — bien que nous puissions le comprendre: l'aspect n'a forcément pas la même priorité que d'autres domaines d'activités de notre commune.

La restauration collective tenant une place importante dans une ville d'éducation comme Fribourg, une attention particulière est requise envers à ces établissements; les mesures qui y sont prises ont l'avantage de toucher un large nombre de personnes qui seront sensibilisées à la thématique et pourront répercuter les bons comportements dans la vie de tous les jours. On peut légitimement demander à ce que les établissements de restauration collective (mensas, cantines, cafétérias) adoptent un mode d'exploitation durable. Cela vaut particulièrement pour les restaurants publics ou opérant sur mandat d'institutions publiques. De plus, le secteur privé doit également être incité à participer à la réflexion en vertu de la responsabilité sociétale des entreprises. Enfin, la population doit aussi être invitée à prendre conscience de cette problématique et à adopter un mode de consommation responsable.

Le présent postulat demande en premier lieu une vue d'ensemble de la situation, informant sur l'ampleur potentielle et/ou réelle du gaspillage alimentaire en ville de Fribourg. Il s'agit, entre autres, de répondre aux questions suivantes: quelles sont les principales mensas, cantines et cafétérias sur le territoire de la commune et quelles sont les mesures qui y ont déjà été mises en place. En ce qui concerne la restauration collective, le postulat propose d'établir la liste des partenaires concernés (Canton, entreprises mandataires, etc.) et un plan de communication/coordination, d'entente avec la nouvelle responsable du développement durable de la Ville, pour faire progresser la sensibilisation et l'action dans ce domaine. En troisième lieu, nous demandons au Conseil communal d'inclure dans son Rapport final l'état des lieux dans le secteur privé de la restauration (restaurants, bars, fastfoods, food-trucks, etc.), notamment en s'adressant aux association faitières du secteur et en élargissant la stratégie de coordination/communication aux acteurs privés.

En particulier, nous demandons au Conseil communal d'envisager les améliorations et de réfléchir à l'opportunité des mesures suivantes:

- Optimiser les liens entre distributeurs ou établissements de restauration collective et organismes de partage;
- Valoriser les produits invendus en raison de leurs "défauts" de calibrage, en particulier les produits régionaux, et éviter leur gaspillage;

A titre d'exemple, la loi du 11 février 2016 relative à la lutte contre le gaspillage, adoptée par le Sénat français à l'unanimité. En un an, plus de 10 millions de repas ont pu être distribués aux plus démunis.

1

Interpellation 15.3591, Lutte contre le gaspillage alimentaire, Avis du Conseil fédéral du 12.08.2015.

- Adopter des mesures de sensibilisation et des mesures concrètes de lutte contre le gaspillage au sein des établissements de restauration collective;
- Mener des campagnes de sensibilisation auprès de la population (par ex. événement Deine Stadt tischt auf comme à Berne, Bâle ou Zurich);
- Réduire le gaspillage en sensibilisant la population au recyclage de la marchandise périmée et avariée et en en améliorant les possibilités (cf. biogaz, compost, aliments pour animaux);
- Inciter le milieu de la restauration à prévoir des mesures contre le gaspillage alimentaire, notamment via la création d'un label; et
- Impliquer le secteur privé dans la réflexion, notamment les employeurs qui offrent à leurs employés la possibilité de se restaurer sur le lieu de travail.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 52 de Mmes Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS) et Geneviève Liaudat (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de réaliser une enquête sur la place des enfants dans la ville

Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS)

Développement du postulat

En fonction de leur provenance socioéconomique, les enfants participent de manière inégale aux activités de loisirs disponibles dans une ville. Les activités en famille, les activités extrascolaires et les jeux libres dans l'espace public sont vécus avec de grandes différences (accès, fréquence, nombre et type de loisirs expérimentés). Les ressources et la culture familiales, mais aussi la qualité des aménagements disponibles dans les quartiers influencent de manière décisive la participation des enfants à la vie sociale et culturelle de la cité.

Sur le modèle de l'étude menée à Sion, ce postulat demande que la Ville de Fribourg évalue la possibilité de procéder à une démarche participative qui établirait un état des lieux des pratiques de loisirs et pourrait définir des mesures incitatives pour rendre la ville plus inclusive.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

n° 53 de MM. Bernhard Altermatt (DC/vI), Jean-Pierre Wolhauser (PLR), Pascal Wicht (UDC), Elias Moussa (PS), Oliver Collaud (Verts) et Maurice Page (CG-PCS) demandant d'étudier (et de transmettre à la DICS) un projet d'enseignement ou de classes bilingues

Altermatt Bernhard (DC/vI).

Développement du postulat

Donnant suite à l'invitation implicite et explicite du Directeur cantonal de l'instruction publique et sur la base de la disposition de la DICS d'examiner un concept concret d'enseignement bilingue ou de classes bilingues, nous invitons le Conseil communal à étudier un tel projet et de transmettre le concept correspondant aux autorités scolaires du canton de Fribourg pour examen. L'étude de ce projet répondra utilement aux questions suivantes:

- 1. Quel modèle d'enseignement bilingue serait le plus propice à être mis en œuvre dans les écoles de la ville? (sur la base des divers modèles pratiqués ailleurs)
- 2. Quelles sont les conditions-cadres à mettre en place pour réaliser un tel modèle le plus rapidement possible? (organisation, pédagogie, finances).

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 54 von Hr. Bernhard Altermatt (CVP/glp) und Frau Eleonora Schneuwly-Aschwanden (FDP) ersuchen den Gemeinderat die Handlungsstrategie hinsichtlich der dringend notwendigen Erweiterung des Agglomerationsperimeters ("Neue Agglo") auszuarbeiten

Altermatt Bernhard (DC/vI).

Développement du postulat

Freiburg als schweizerisches Schlusslicht in den Agglomerationsprogrammen des Bundes. Unsere Stadt bildet seit 2008 das Zentrum der Agglomeration Freiburg, die sich über neun Gemeinden im Saanebezirk und Düdingen im Sensebezirk ausdehnt. Der Hauptort des letztgenannten Bezirks, Tafers, zog sich frühzeitig aus dem gemeinsamen Prozess zurück. Die Agglomeration Freiburg ist die Hauptträgerin und die Ansprechpartnerin des Bundes für die sogenannten Agglomerationsprogramme (Mobilität und Verkehr). Die zwei Programme umfassten insgesamt knapp 3 Milliarden und 200 Millionen Unterstützungsgelder für die Perioden 2011-2014 sowie 2015-2019.

De ces 3 milliards et 200 millions, le Canton de Fribourg a tout juste réussi à obtenir 30 millions, dont une dizaine de millions pour la ville de Bulle et environs! Ce résultat incroyablement maigre péjorera la position de Fribourg en matière de développement de la mobilité multimodale sur de longues décennies. Il ne nous sera très certainement jamais possible de rattraper ce retard accumulé dans le domaine du financement des infrastructures. Notre canton et ville se trouvent donc durablement désavantagés par rapport aux autres espaces urbains de Suisse qui réussissent à mener une politique plus volontariste et rencontrant, de toute évidence, plus de succès (v. à ce sujet le tableau en annexe).

Le processus et le résultat de la fusion du Grand-Fribourg renforceront le risque d'immobilisme.

Avec l'enclenchement du processus de fusion du Grand-Fribourg dont le périmètre provisoire inclut l'intégralité des communes sarinoises de l'agglomération, cette dernière perdra la base de son existence-même et sa raison d'être. Tout au moins, une fusion des communes (ou de la plupart des communes) du Grand-Fribourg nécessitera des adaptations rapides et radicales au niveau de la politique des agglomérations. Une révision de la loi cantonale régissant spécifiquement l'agglomération de Fribourg devient, pour ainsi dire, inévitable.

Nach ihrem katastrophalen Abschneiden in den zwei ersten Agglomerationsprogrammen riskieren der Kanton, die Agglomeration und die Stadt Freiburg, erneut den Anschluss zu verpassen und als haushohe Verlierer im Verteilprozess der Milliardensubventionen dazustehen, weil der Ansprechpartner des Bundes und die Hauptträgerin der Projektarbeiten fehlt. Dies gilt es unter allen Umständen zu verhindern.

Die sehr ungemütliche Situation Freiburgs lässt sich jedoch auch als Chance betrachten.

Eine Erweiterung des Agglomerationsperimeters muss rasch vorangetrieben werden.
Einerseits ist die Erweiterung des Agglomerationsperimeters, ebenso wie die Fusion der Kernstadt, eine absolute Notwendigkeit. Heute umfasst die Agglomeration Freiburg weniger als ein Viertel der Gemeinden, die zur strukturellen Agglomeration gehören: nämlich 10 von 42 (gemäss der Datenbasis des Bundesamts für Statistik; s. dazu die Illustration im Anhang). Eine Ausdehnung ist somit parallel

zur anstehenden Fusion klar wünschenswert und dringend notwendig.

Andererseits behält die Agglomeration als Auffangbecken für eventuelle Fusions-Aussteiger ihre Existenzberechtigung. Die Gemeinden, die im Lauf oder am Ende des Fusionsprozesses nicht mehr mitmachen wollen, bleiben damit in ein gemeinsames Gremium eingebunden. Man denke z.B. an Villarssur-Glâne, das auch nach einer ev. Ablehnung ganz klar zur Agglomeration und zum Grossraum Freiburg gehören wird.

Dasselbe trifft auf jede andere Gemeinde zu, die nicht mit der Kernstadt fusionieren wird – man denke z.B. an Düdingen und an die Nachbargemeinden der Stadt und Agglomeration im Sense- und im Seebezirk.

Welche Strategie und konkreten Schritte verfolgt die Stadtregierung diesbezüglich?

Dies führt uns zu den folgenden Fragen, die der städtische Gemeinderat bitte im Rahmen eines Berichts beantworten möge. Wir erwarten keine besonders umfangreiche, dafür eine umso deutlicher formulierte Antwort mit klaren Zielen:

- In welchen Gremien und Organen gedenken sich der Gemeinderat der Stadt Freiburg und/oder seine Einzelmitglieder für eine Vergrösserung der Agglomeration einzusetzen, damit Freiburg auch weiterhin als Partner des Bundes in der Agglomerationspolitik einen Platz hat und damit Freiburg in Zukunft effizienter und besser von den Subventionen des Bundes profitieren kann als bisher?
- 2. Wie (mit welcher Art und welchem Inhalt von Vorstössen), gemäss welcher Zeitplanung und durch Mobilisierung welcher Ressourcen und Partner gedenken sie dies zu tun?

Une chance – ou une dernière chance de ne pas rester en queue de peloton ?

Très certainement, Fribourg ne réussira jamais à rattraper les retards accumulés par rapport aux autres villes (mêmes plus petites) de Suisse dans le domaine du financement fédéral des agglomérations. Il s'agit d'accepter cet échec fondamental de notre politique cantonale de la dernière décennie. Par contre, il faut éviter à tout prix que la fusion de notre ville rajoute un élément perturbateur et ralentissant supplémentaire dans ce domaine.

En d'autres mots, la "Nouvelle Agglo" doit absolument être en mesure de fonctionner au moment d'une éventuelle fusion autour de la ville-centre. Sinon, notre région et notre canton continueront à perdre et perdront toujours davantage dans la politique fédérale de soutien aux infrastructures de la mobilité dans les agglomérations. Les travaux pour éviter cela peuvent et doivent démarrer au plus vite – idéalement avant même la réponse à ce postulat.

Ils doivent se faire en parallèle au processus de fusion et en impliquant les autorités cantonales, celles des trois districts concernées (Sarine, Singine et Lac) ainsi que toutes les associations de communes touchées de près ou de loin par la politique de l'agglomération de Fribourg. Nous comptons sur le Conseil communal et ses représentants élus au niveau cantonal pour faire avancer ce dossier avec détermination et volontarisme.

Annexe 1:

(sources des images : OFS 2014, AggloFR 2017) Veuchâte Koniz Payern 'illars-sur-Glâne

a. La modestie fribourgeoise (les 10 communes de l'agglomération selon la pratique actuelle)

> b. La réalité structurelle (les 42 communes de l'agglomération selon la définition de l'OFS

c. Le contexte suprarégional (avec les agglos voisines)

Annexe 2 :

Montants (en millions) alloués dans le cadre des programmes d'agglomération de la Confédération (chiffres initiaux après évaluation finale et décision ; les montants peuvent varier jusqu'à la fin des projets)

| Rang | Canton(s) | Agglomération | Montant 2011-14 | Extra | Montant 2015-18 | Montant total | | Cantons et macro-régions | Montant total |
|------|---------------|---------------------------------------|--------------------|--------|--------------------|------------------|-----|---|------------------|
| | BE | Berne | 148.93 | | 304.62 | 453.55 | | VD-GE | |
| | ZH | Zurich | 121.42 | 282.33 | | 403.75 | | Région lémanique | 740.56 |
| | GE VD | Genève | 186.05 | | 204.07 | 390.12 | 1 1 | | 740.56 |
| | VD | Lausanne-Morges | 164.96 | | 185.48 | 350.44 | | | |
| | BS BL (SO JU) | Bále St. Gall (Arbon Parschach | 85.7 | | 84.94 | 170.64 | | ZH | |
| | SG ZH | St-Gall/Arbon-Rorschach Winterthur | 74.37 | | 78.85 109.81 | 153.22 109.81 | | Ville et canton | |
| | AG | Argovie-Est | 55.66 | | 49.11 | 104.77 | | | |
| | ZH | Glatttal | 33.00 | | 92.92 | 92.92 | | | 762.48 |
| | AGSO | Aareland | 32.24 | | 58.52 | 90.76 | | | |
| | ZG | Zug | 63.2 | | 20.5 | 83.7 | | | |
| | ZH | Limmattal | | | 82.91 | 82.91 | | BE | |
| | LU | Lucerne | 45.9 | | 32.26 | 78.16 | | Ville et canton | |
| | SH | Schaffhouse | 33.78 | | 24.94 | 58.72 | | | |
| | TI | Lugano | 27.45 | | 31.23 | 58.68 | | | 562.34 |
| | BE | Thoune | 45.22 | | 10.42 | 55.64 | | | |
| | ZH (SZ SG) | Obersee | 11 | | 29.07 | 40.07 | | | |
| | NE | Neuchâtel (RUN) | 16.97 | i . | 16.63 | 33.6 | | SG TG SH GR | |
| | ZH | Oberland | | | 33.02 | 33.02 | | Suisse orientale | |
| | TI | Mendrisiotto | 19.4 | | 9.85 | 29.25 | | | |
| | VS | Sion | | | 29.25 | 29.25 | | | 288.02 |
| | SO | Soleure | 10.4 | | 18.84 | 29.24 | | 22/2/2 | |
| | VD | Yverdon | 17.25 | | 10.94 | 28.19 | | SO AG | |
| | BE | Bienne | 20.88 | | 5.76 | 26.64 | | Vallée de l'Aar | 224.77 |
| | VS | Brigue-Viège-Naters | 4.85 | - | 20.42 | 25.27 | | BS BL (SO JU) | V0.00044700470 |
| | SG | Wil | | | 23.98 | 23.98 | | Région báloise | 181.37 |
| | FR | Fribourg | 44.07 | | 23.24 | 23.24 | | LU ZG NW | |
| | GR TI (CD) | Coire | 11.07 | | 10.93 | 22 | | Suisse centrale | 1000000 |
| | TI (GR) | Bellinzona | 7.51 | | 18.6 | 18.6 | | | 165.39 |
| | TG BE | Frauenfeld Langenthal | 7.51 | | 9.52 11.89 | 17.03 11.89 | | TI (00) | |
| | TI | Locarno | | | 11.66 | 11.66 | | TI (GR) | |
| | JU | Delémont | 5.93 | | 4.8 | 10.73 | | Suisse italienne | 118.19 |
| | BE | Berthoud | 3.74 | | 5.74 | 9.48 | | NE VD | 110.13 |
| | FR | Bulle | 9.27 | | 3 | 9.27 | | Lac de Neuchâtel | 61.79 |
| | SG | Werdenberg-Liechtenstein | | | 7.8 | 7.8 | 3 | | |
| | TG | Kreuzlingen-Konstanz | | | 5.27 | 5.27 | | VS | 54.52 |
| | BE | Interlaken | 5.14 | | | 5.14 | | FR | |
| | NW | Nidwald | | | 3.53 | 3.53 | _ | - Th | 32.51 |
| | | | | | | | | ZH Stadt & Kantor VD GE Région lémanique | |
| 311 | 91.94 | | | | | | S | BE Stadt & Kantor | |
| | | | | | | | | AG SO Aareta | |
| | | | | | | | BS | BL (SO JU) Region Base | 1 181.37 |
| | | | | | | | | LU ZG NW Innerschweiz | 165.39 |
| | | | | | | | | | |

(source des chiffres : Confédération / tableaux et graphisme : Bernhard Altermatt)

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 55 de M. Claudio Rugo (PA) demandant au Conseil communal de revoir le tarif des places de stationnement en ville de Fribourg et de revenir au tarif maximal de 1 franc/heure

Rugo Claudio (PA).

Développement du postulat

Il fut un temps où:

- La première amende d'ordre était comptée "pour beurre". De la sorte, la Ville de Fribourg remplissait son mandat pédagogique envers les automobilistes étourdis;
- La pause de midi permettait à tout un chacun de dîner à son aise; sans avoir à penser à son disque bleu entre 12.00 et 14.00 heures. Et oui, cela arrangeait bien les restaurateurs...

Le Parti des Artistes peu à peu s'avoisine des visions politiques de notre estimée Conseillère communale, en particulier:

Procès-verbal de la séance du Conseil général 17 février 2009, page 415:

Mme Antoinette de Weck (PLR) précise que le groupe libéral-radical ne saurait accepter d'augmenter encore plus les recettes provenant des parcomètres. Tout automobiliste doit déjà s'acquitter de suffisamment de taxes et d'amendes pour parquer à Fribourg. Quand je vois que le produit total des parcomètres et des amendes de parcage atteint 6'650'000 francs, j'estime que c'est largement suffisant. Il faudrait peut-être aussi songer à modifier la politique pour attirer des gens à Fribourg.

Le produit total des parcomètres de 4'904'753 francs (rubrique 401.434.00/2015) additionné à celui des amendes d'ordre de 2'907'149 francs (rubrique 401.437.00/2015) nous donne un total de 7'811'902 francs; soit une augmentation de 1'161'902 francs (17.47%).

L'avis de Madame la Conseillère PLR n'a pas été suivi. Et les chiffres démontrent, si preuve était besoin, que le Conseil communal "fait les poches" à ses concitoyens avec un intérêt particulier pour les piécettes de deux francs!

En 2016, contre vents et marrées, sous le commandement du nouvel élu PCS, le Conseil communal a pris l'option d'étendre les zones de parcage avec vignette en Basse-Ville et au Schoenberg, visant l'uniformisation de la ponction sur tout son territoire. Parallèlement, il a augmenté encore de 100% les taxes des parcomètres (de 1 à 2 francs/heure) sur l'ensemble du territoire communal. Les propriétaires de parkings (Grenette, Manor, Parking des Alpes, etc.) ont suivi le mouvement, eux qui étaient à 1,50/heure ont su s'adapter merveilleusement à la hausse.

C'est une taxe qui, gentiment mais surement, s'est transformée en impôt pour les habitants du Grand Fribourg; impôt antisocial étant donné qu'il frappe au pare-brise du pauvre comme du riche...

un tout ménage. Les familles sont invitées à faire leurs emplettes hebdomadaires dans les supermarchés du pourtour (Avry, Guin); ce qui n'est pas sans conséquences sur la mobilité.

La chasse aux sorcières

Or les commerces se meurent en ville de Fribourg. Les restaurateurs tirent la langue et Monsieur le Conseiller communal Pierre-Olivier Nobs en charge de la Police locale, figure de proue du Conseil communal, reste sourd à leur agonie lorsqu'il déclare dans La Liberté du 23 mars 2017 (lib/Igor Cardellini/ "Les restaurateurs de l'Auge à la peine").

En aparté, ou est-ce une mauvaise lecture de journaliste... nous connaissons tous nos propres limites face aux multiples interprétations de notre quotidien. La liberté de transfigurer la réalité commence à être connue dans les milieux de la presse fribourgeoise et c'est le prix à payer; les bonnes sœurs ne sont plus là pour veiller au grain, diffuser la bonne parole...

La Ville de Fribourg a pris le tournant de la mobilité douce avec un passage en force des tarifs à 2 francs/heure sur l'ensemble du périmètre de la commune.

Quelques chiffres

Publiés par l'Office fédéral de la statistique (bfs.admin.ch).

"On comptait 5'980'512 véhicules immatriculés en Suisse au 30 septembre 2016". "Le taux de motorisation, soit le nombre de véhicules de tourisme pour mille habitants, est de 543".

"L'augmentation ou la diminution du taux de motorisation peut trouver de multiples explications. Il peut par exemple être lié au développement du réseau de transports publics, des infrastructures routières ou encore à la disponibilité d'une place de parking sur le lieu de résidence".

Les citoyens de cette ville possèdent aussi leurs voitures. Ils payent des impôts et doivent pouvoir aussi être pris en considération. N'oubliez pas, Mmes les Conseillères générales, MM. les Conseillers généraux, nous sommes leurs représentants.

Le but visé sert principalement à "renflouer les caisses" de la cité (afin de payer grassement, et le salaire des Conseillers communaux, et leurs retraites, cf. proposition n°1). Mauvais Prince, mauvais Seigneur: les images (et les "witz") sur les étrangers portant leurs deux cornets Migros... ont fait place à l'individu sur son vélo électrique (et même nos autorités y excellent). Probablement que ces derniers se font livrer leurs courses par internet et/ou par d'anciens chômeurs).

Le citoyen-résident lambda se trouve obligé de payer sa dîme par le biais des vignettes (sans être sûr d'y trouver son compte... sa place de parc; demandez aux habitants du Bourg!).

Parallèlement, aucune baisse de tarif des prix des moyens de transport (TPF) n'a été proposée pour inciter le citoyen à voyager le cœur léger dans des transports en commun surchargés aux heures de pointe. Pour exemple, la Ville de Curitiba au Brésil prit l'option opposée (réseau BHNS, bus à haut niveau de service). En 1974 déjà, elle fit figure de pionnière.

Quelques données anecdotiques non exhaustives représentatives du bon vouloir de l'autorité communale

Quelle surprise de voir les agents de Ville noter scrupuleusement le numéro de plaque de mères ou pères de famille venir faire trempette à la piscine de la Motta avec leurs enfants pour qu'amende leur soit infligée. Il est strictement interdit de recharger... Rondes plus que doublées de nos agents durant la période estivale. On veut dissuader les familles de venir en voiture à la piscine. Est-ce là une pratique d'encouragement au sport, aux loisirs. Et quelques fois, c'est aussi rediriger les adeptes de jeux d'eau vers Morat, Neuchâtel ou Payerne, Estavayer-le-Lac qui eux savent accueillir ces nombreux clients (de Fribourg aussi).

Le citoyen n'est pas incité à faire les bons choix. Ainsi, le demi-tarif qui augmente au fil des ans pour alimenter les hauts salaires des décideurs. Comment expliquer les mathématiques à nos enfants, lorsque la moitié de 2,80 francs donne 2,20?

De même, lorsque les touristes se promènent en Basse-Ville, ils se voient taxer 2,80 francs pour le trajet d'une minute en funiculaire (hausse de 180%). Est-ce là réellement une belle carte de visite?

Au vu de l'argumentaire développé ci-dessus, le postulant demande au Conseil communal de revoir le tarif des places de stationnement en ville de Fribourg et de revenir au tarif maximal de 1 franc/heure.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

B. Nouvelles questions

n° 57 de M. Matthieu Loup (PS) relative au soutien que pourrait apporter le Conseil communal aux structures d'accueil extra-familial souhaitant déposer une demande d'aide financière auprès de l'Office fédéral des assurances sociales

Loup Matthieu (PS). Il s'agit d'une question initialement préparée par mon collègue S. Zurich, absent ce soir, mais le cadre temporel dans lequel elle s'inscrit nécessite que je la reprenne. Je la pose donc en mon nom.

Jusqu'au 31 janvier 2018, les structures d'accueil extra-familial peuvent déposer une demande auprès de l'Office fédéral des assurances sociales pour bénéficier d'aides financières afin d'augmenter leur nombre de places. Or, à ce jour, il y a encore près d'un million et demi de francs à disposition des structures du Canton de Fribourg.

Les questions sont les suivantes:

- Le Conseil communal peut-il imaginer mettre rapidement en place un soutien aux structures qui souhaitent faire des demandes afin que celle-ci puissent être déposées avant le délai du 31 janvier prochain?
- 2. Si oui, quelles mesures le Conseil communal entend-il prendre et quel type de projet souhaitet-il privilégier?
- 3. Si non, pourquoi le Conseil communal laisse-t-il passer une telle opportunité d'augmenter le nombre de places d'accueil, alors que le manque de places est avéré dans certains cas de figure, comme, par exemple, pour les enfants de moins de deux ans dans les crèches ? Quelles autres mesures, notamment en termes de planification, le Conseil communal entend-il prendre pour remédier rapidement à ce manque de places?
- 4. Le Conseil communal entend-il, par le biais de ses membres élu-e-s au Grand Conseil ou par d'autres biais, s'engager pour un soutien plus important de l'Etat de Fribourg au financement des structures d'accueil extra-familial, notamment en visant à adapter l'article 9 de la loi sur les structures d'accueil extra-familial de jour (LStE) qui définit un taux fixe de 10% pour le soutien financier de l'Etat?

de Weck Antoinette, Directrice des Ecoles. En l'état, je ne pourrais que répéter la réponse qui a déjà été fournie par le Service à M. Zurich. Toutefois, si vous reposez la question, il faut croire que la réponse ne vous suffit pas.

Il sera répondu à cette question lors de la prochaine séance.

- n° 58 de M. Bernhard Altermatt (DC/vI) relative à l'absence de la Ville de Fribourg dans l'échantillon de l'étude inter-villes sur les charges des villes-centres et sur la possibilité d'adopter une méthode visant à mieux définir ces charges pour la Commune

Altermatt Bernhard (DC/vl). A la fin du mois passé, neuf villes-centres de Suisse ont présenté les résultats d'une analyse de leurs "frais de capitale" ou "charges de villes-centres". Sur la base d'une méthodologie développée par et pour les villes de Berne, Bienne, Genève, Gossau, Kloten, Lausanne, Lucerne, Soleure et Saint-Gall, les autorités des communes concernées disposent à présent de chiffres pour mieux maîtriser et mieux négocier avec les autorités cantonales respectives.

Je me permets de poser les questions suivantes:

1. Est-ce que le Conseil communal dispose d'informations permettant de savoir si la Ville de Fribourg a été invitée à participer à cette étude inter-villes et, le cas échéant, pourquoi elle a choisi de ne pas y prendre part? Ceci n'est pas une critique. Je sais qu'on peut facilement passer "à côté" de certains projets et initiatives, vu le flux incessant d'informations et la complexité de la gestion urbaine.

2. Kann sich der Gemeinderat vorstellen, aufgrund der von den anderen Städten verwendeten Methodologie, seine eigenen Hauptstadtkosten und Zentrumslasten genauer unter die Lupe zu nehmen? Dies wäre ohne Zweifel ein hoch interessantes Instrument der Finanzplanung im kantonalen, regionalen und interkommunalen Kontext.

Steiert Thierry, Syndic. A notre connaissance, la Ville de Fribourg n'a pas été invitée à participer à cette étude qui a été commandée par la Conférence des directeurs des finances des villes de Suisse et concerne donc 9 villes-centres. Nous ignorons si ce choix a porté délibérément sur un certain nombre de villes de tailles diverses entre Gossau, Soleure, Saint-Gall, Bienne, Berne, Kloten, Lausanne, etc. Nous ignorons donc la raison pour laquelle la Ville de Fribourg n'a pas été invitée à participer à cette étude. Manifestement, nous constatons que bien d'autres villes de taille comparable à la nôtre comme La Chaux-de-Fonds, Coire, Sion ou d'autres n'ont pas non plus participé à cette étude.

En ce qui concerne la deuxième question, évidemment que le Conseil communal peut imaginer faire une étude qui va dans le même sens, afin de déterminer les charges de villes-centres. Une telle étude a déjà été faite, mais il y a fort longtemps et bien sûr que les chiffres ne seraient plus actuels aujourd'hui. Il y a environ une quinzaine d'années, je m'en souviens pour avoir siégé à la Commission financière à l'époque, une étude démontrait que les charges de villes-centres étaient très élevées. Je ne veux pas citer ici des chiffres, puisque je ne pourrais plus de mémoire dire si, précisément, c'étaient des chiffres de telle ou telle ampleur, mais c'était quelque chose d'assez important. Je pense que dans le cadre des travaux en vue du projet de la fusion du Grand Fribourg, et plus particulièrement, dans les sous-groupes de l'assemblée constitutive du projet de fusion qui se pencheront sur les aspects financiers, nous aurons l'opportunité d'approfondir ce genre de question. Mais plus que ça, nous ne pourrons pas faire ce travail si nous n'approfondissons celle des charges de villecentre, puisqu'il s'agira de déterminer notamment le taux d'imposition de la future commune. Nous allons profiter de cette occasion pour identifier les charges de ville-centre du moins, pour autant qu'elles soient identifiables. Après, il est aussi utile de rappeler que ces études ne sont pas toujours une science exacte, comme le témoigne d'ailleurs un article paru dans la NZZ, environ une semaine après la parution de cette étude. Celui-ci contredisait plus au moins tout ce que disait la première étude pour démontrer que les villes sont les pleurnichardes et que les charges de villes-centres ne sont que des leures, etc. Il faut parfois être prudent avec ce genre d'étude.

Altermatt Bernhard (DC/vI). Je suis satisfait de la réponse.

- <u>n° 59 de M. Martin Kuhn (PS) relative à la construction de places de jeux de qualité en</u> ville de Fribourg

Kuhn Martin (PS). La question concerne les places de jeux en ville. Nous avons constaté dans le Message d'aujourd'hui qu'une place de jeux de qualité avec différents thèmes est prévue à l'école de la Vignettaz. La construction d'une nouvelle place de jeu identique ou de même qualité est en cours à l'école du Jura. Il serait bon de voir de telles constructions ailleurs en ville. Est-ce qu'il est également prévu de construire ou de mettre en état des places de jeux du même type que celles des deux écoles citées?

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. Je peux répondre directement à M. Kuhn qu'une troisième place de jeux de qualité est en train d'être construite autour de l'école de la Heitera. Durant cette année et celle de l'année 2018, nous avons revu, et nous reverrons encore, toutes les places de jeux sous l'aspect de la mise aux normes et de la sécurité. Une deuxième nouvelle place de jeux verra le jour également sur le site de la Heitera et plusieurs espaces de jeux et de recréation seront aménagés dans le cadre du projet fribourg (ou)vert avec une mise en service en 2019. Et si vous accordez le montant dans le cadre du budget 2018, une place de jeux sera aménagée à côté de l'école de la Vignettaz avec le même niveau de qualité que celui constaté dans le cadre du crédit d'ouvrage pour l'agrandissement de l'école de la Vignettaz. Je profite de l'occasion pour vous remercier d'avoir accordé le crédit. Nous avons donc une planification sur les places de jeux. La mise aux normes est entamée et terminée. Elle sera conclue début 2018. Après, nous prendrons une place de jeux après l'autre et nous les intégrerons au fur et à mesure dans les budgets, dans une programmation pluriannuelle.

Kuhn Martin (PS). Je suis satisfait de la réponse.

- <u>n° 60 de M. Martin Kuhn (PS) relative aux autorisations de se rendre à l'école en vélo pour</u> les enfants scolarisés

Kuhn Martin (PS). Autant l'école de la Vignettaz que l'école du Jura planifient ou construisent actuellement de nouvelles places de parc pour les vélos en grandes quantités. La création de places de parc de ce type et l'utilisation du vélo sont bonnes pour la mobilité des enfants.

Mais qu'en est-il pour l'autorisation de se rendre à l'école en vélo pour les enfants? Selon mes connaissances, dans certains cas, l'accès à l'école en vélo est interdit. J'aimerais savoir si c'est toujours le cas? Et dans quel cas des interdictions sont stipulées, pour quelle école en particulier?

de Weck Antoinette, Directrice des Ecoles. Merci M. M. Kuhn pour cette question à laquelle je répondrai la prochaine fois. Je veux consulter les responsables d'établissements (RE).

C. Autre intervention

Giller Christophe (UDC). Je vais juste vous remercier pour la sortie du Conseil général que vous avez organisée dans les vignes durant l'été, c'était formidable. (Applaudissements).

Le Président. Merci M. Giller, en effet, c'était fantastique et en plus nous avons eu le beau temps cette année.

Y a-t-il encore une question ou une autre intervention, selon l'article 69 RCG? Tel n'est pas le cas, je lève la séance et vous souhaite une bonne rentrée.

Il est 22.58 heures.

Fribourg, le 9 octobre 2017/MM/nm/ib/jf

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

| Le Président: | Le Secrétaire de Ville adjoint |
|-----------------------|--------------------------------|
| Pierre-Alain PERRITAZ | Mathieu MARIDOR |
| | La Secrétaire de Ville: |
| | Catherine AGUSTONI |
| Annexes mentionnées. | |